



Assemblée générale

Distr. générale
13 novembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 169 de l'ordre du jour
Financement de l'Opération hybride
Union africaine-Nations Unies au Darfour

Budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	6
C. Coopération au niveau régional	11
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	13
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	13
II. Ressources financières	41
A. Vue d'ensemble	41
B. Contributions non budgétisées	42
C. Gains d'efficacité	42
D. Taux de vacance	42
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	43
F. Formation	43
G. Services de détection des mines et de déminage	44

* Nouveau tirage pour raisons techniques (8 décembre 2020).



H.	Autres activités relatives aux programmes	45
III.	Analyse des variations	47
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	50
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 74/261 C ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée	51
A.	Assemblée générale	51
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	63
C.	Comité des commissaires aux comptes	70
D.	Bureau des services de contrôle interne	71
Annexes		
I.	Définitions	73
II.	Organigrammes	75
Carte	79

Résumé

Dans sa note sur le financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 (A/74/810), le Secrétaire général a indiqué qu'un projet de budget détaillé pour 2020/21 serait établi et soumis pour examen à l'Assemblée générale, durant la partie principale de sa soixante-quinzième session.

Le présent rapport porte sur le budget de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, dont le montant s'élève à 474 041 600 dollars. Dans sa résolution 74/261 C, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 240 182 900 dollars pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2020. Le présent projet de budget tient compte des montants approuvés par l'Assemblée pour l'exercice 2020/21.

Ce projet de budget couvre le déploiement de 49 observateurs militaires, 4 001 membres des contingents, 760 membres de la police des Nations Unies, 1 740 membres d'unités de police constituées, 527 agents recrutés sur le plan international, 872 agents recrutés sur le plan national, 97 emplois de temporaire, 68 Volontaires des Nations Unies et 6 membres du personnel fourni par des gouvernements, au maximum, d'ici au 30 juin 2021.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 et l'objectif de l'Opération est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante. Les composantes ont été alignées sur les principales priorités approuvées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2429 (2018) et rappelées dans ses résolutions 2479 (2019), 2495 (2019) and 2525 (2020), à savoir : a) appui au processus de paix ; b) protection des civils ; c) appui au règlement des conflits communautaires par la médiation ; d) appui. Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de l'Opération.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par l'Opération.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2018/19)	Montant alloué (2019/20)	Dépenses prévues (2020/21)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	343 272,5	226 194,8	209 067,8	(17 127,0)	(7,6)
Personnel civil	216 654,0	161 913,4	171 693,7	9 780,3	6,0
Dépenses opérationnelles	155 051,1	126 397,4	93 280,1	(33 117,3)	(26,2)
Montant brut	714 977,6	514 505,6	474 041,6	(40 464,0)	(7,9)
Recettes provenant des contributions du personnel	21 180,6	14 186,3	15 218,8	1 032,5	7,3
Montant net	693 797,0	500 319,3	458 822,8	(41 496,5)	(8,3)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	714 977,6	514 505,6	474 041,6	(40 464,0)	(7,9)

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouver- nements	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2019/20	–	–	–	–	68	40	–	–	–	108
Effectif proposé 2020/21	–	–	–	–	68	40	–	–	–	108
Composantes										
Appui au processus de paix										
Effectif approuvé 2019/20	–	–	–	–	10	16	–	–	–	26
Effectif proposé 2020/21	–	–	–	–	10	16	–	–	–	26
Protection des civils										
Effectif approuvé 2019/20	49	4 001	760	1 740	52	34	–	2	6	6 644
Effectif proposé 2020/21	49	4 001	760	1 740	52	34	–	2	6	6 644
Appui au règlement des conflits communautaires par la médiation										
Effectif approuvé 2019/20	–	–	–	–	10	14	–	–	–	24
Effectif proposé 2020/21	–	–	–	–	10	14	–	–	–	24
Appui										
Effectif approuvé 2019/20	–	–	–	–	390	774	97	66	–	1 327
Effectif proposé 2020/21	–	–	–	–	387	768	97	66	–	1 318
Total										
Effectif approuvé 2019/20	49	4 001	760	1 740	530	878	97	68	6	8 129
Effectif proposé 2020/21	49	4 001	760	1 740	527	872	97	68	6	8 120
Variation nette	–	–	–	–	(3)	(6)	–	–	–	(9)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs (124) et agents des services généraux (748).

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) dans sa résolution 1769 (2007). La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 décembre 2020, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2525 (2020). Dans la même résolution, le Conseil a également demandé au Secrétaire général et au Président de la Commission de l'Union africaine de lui présenter, au plus tard le 31 octobre 2020, un rapport spécial comportant une évaluation de la situation sur le terrain, à savoir, notamment, les effets du processus de paix sur les conditions de sécurité au Darfour, la capacité du Gouvernement de transition soudanais, en particulier des Forces de police soudanaises, de protéger les civils, et des recommandations sur les mesures à prendre concernant la réduction des effectifs de la MINUAD, compte tenu des effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le rapport spécial a été publié en novembre 2020 (S/2020/1115).

2. En attendant que le Conseil de sécurité se prononce sur le rapport spécial et en application de la résolution 2525 (2020), l'Opération continuera d'appliquer cette résolution et les dispositions des résolutions 2429 (2018), 2479 (2019) et 2495 (2019). Dans l'exercice de son mandat, elle prendra en considération la signature, le 3 octobre 2020, de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan et la nécessité de continuer de se coordonner avec la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) et d'appliquer les dispositions relatives à la transition et les mesures qui concernent les gains d'efficacité. Elle adaptera son empreinte géographique afin de resserrer ses liens de collaboration avec le Gouvernement soudanais au niveau fédéral et au niveau des États en ce qui concerne la protection des civils, priorité stratégique de l'Opération énoncée dans la résolution 2525 (2020). Une équipe intégrée, dirigée par un chef d'équipe politique et soutenue par la police et d'autres sections fonctionnelles, doit être déployée dans les capitales des États du Darfour – d'où la MINUAD s'était retirée lors d'un précédent retrait – pour aider les autorités de l'État à mettre en œuvre le Plan national de protection des civils du Gouvernement (S/2020/429, annexe) d'une manière qui soit conforme aux principes et aux buts des Nations Unies et aux normes internationales généralement acceptées.

3. L'Opération a pour mandat d'aider le Gouvernement soudanais à atteindre l'objectif général qui consiste à parvenir à une solution politique durable et à la pérennisation de la paix et de la sécurité au Darfour. Pour le moment, l'Accord de Djouba et le Plan national de protection des civils ont transformé le contexte dans lequel évolue la mission.

4. Dans le cadre de cet objectif général, la MINUAD contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante, comme suit : a) appui au processus de paix ; b) protection des civils ; c) appui au règlement des conflits communautaires par la médiation ; d) appui. Ces composantes découlent du mandat de l'Opération. La MINUAD s'emploiera aussi à renforcer la capacité du Gouvernement soudanais et d'autres parties prenantes clés, notamment à donner les moyens à la MINUATS, qui exerce un mandat lié à la protection des civils, de s'acquitter de ce mandat une fois que l'Opération aura quitté le Darfour.

5. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de l'Opération, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les

indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la MINUAD ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de l'Opération. La variation des effectifs par rapport au budget approuvé de 2019/20 est analysée pour chaque composante, l'explication faisant référence s'il y a lieu aux produits correspondants indiqués dans les tableaux.

6. L'Opération est dirigée par le Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général, qui a rang de secrétaire général adjoint et qui est secondé par une adjointe ayant rang de sous-secrétaire générale. La composante militaire est dirigée par le commandant de la force, qui a rang de sous-secrétaire général, et la Division de la Police est dirigée par le chef de la police (D-2).

7. La direction générale de la MINUAD est assurée conformément aux règles et principes de l'ONU et à la pratique établie. Les structures d'appui, de commandement et de contrôle de l'Opération sont fournies par l'Organisation. Les structures de commandement et de contrôle et les principaux bureaux de l'Opération se trouvent à Khartoum et au Darfour.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

8. Au cours de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 et dans la limite des moyens déployés, la MINUAD continuera à s'acquitter du mandat énoncé dans la résolution 2525 (2020), qui dispose que la protection des civils est une priorité stratégique. Dans cette résolution, il est fait référence au paragraphe 3 iii) de la résolution 2495 (2019), dans lequel il est dit que la MINUAD concentrera ses efforts sur la surveillance des droits humains et la communication d'informations sur les atteintes à ces droits, notamment les violences sexuelles et fondées sur le genre et les violations graves commises contre des enfants ; la facilitation de l'aide humanitaire et la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire ; l'appui à la création des conditions de sécurité nécessaires au retour volontaire, éclairé, sûr, digne et durable des réfugiés et des personnes déplacées ou, le cas échéant, à leur intégration au niveau local ou à leur réinstallation dans un autre lieu. Le Conseil se prononcera sur l'avenir de la MINUAD après la présentation du rapport spécial du Secrétaire général et du Président de l'Union africaine. En attendant, il est prudent de conserver les ressources actuelles pour que l'Opération puisse exercer ses activités tout au long de l'exercice budgétaire. Pour l'heure, la mission poursuit la transition et planifie son retrait.

9. Les pourparlers de paix de Djouba ont débouché sur la signature, le 3 octobre 2020, d'un accord de paix global entre le Gouvernement soudanais, la coalition des groupes d'opposition armés du Front révolutionnaire soudanais et l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi. L'Accord de Djouba prévoit des protocoles régionaux portant sur le Darfour, sur les Deux Zones, en lien avec le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Malek Agar, sur l'est, sur le nord et sur le centre du Soudan, ainsi qu'un protocole distinct concernant les questions nationales. Ce dernier prolonge la période de transition à 39 mois à compter de la signature de l'Accord, réattribue aux signataires des postes clés au gouvernement et des sièges à l'Assemblée nationale, et préconise un dialogue national et une réforme constitutionnelle. Les protocoles portant sur le centre, l'est et le nord du Soudan traitent des questions économiques, politiques, sociales et culturelles dans chacune de ces régions. Le protocole qui concerne la faction Agar prévoit le partage du pouvoir et des richesses et comporte des dispositions relatives à la sécurité, telles que la constitution d'une armée nationale, l'instauration d'un cessez-le-feu permanent

et d'un mécanisme de surveillance et l'exécution d'un programme complet de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Le protocole sur le Darfour traite du partage du pouvoir et des richesses, comporte des dispositions relatives à la sécurité et traite des questions liées aux déplacements, de la responsabilité et de l'accès à la justice et de la violence liée à la terre et de la violence intercommunautaire. Il prévoit notamment ce qui suit : le rétablissement du statut régional du Darfour ; l'attribution proportionnelle de sièges dans les administrations des États et des collectivités locales ; la constitution d'un fonds de développement pour le Darfour doté d'un budget annuel de 750 millions de dollars sur 10 ans ; la résolution du problème de l'occupation des terres par la force et la création d'une commission foncière du Darfour, la création d'un tribunal spécial et la nomination d'un procureur indépendant ; le retour volontaire des personnes déplacées et des réfugiés, assorti de garanties concernant la sécurité, la restitution des terres, l'indemnisation et les services de base. Les dispositions relatives à la sécurité prévoient notamment l'instauration d'un cessez-le-feu permanent et la mise en place d'un mécanisme de surveillance, ainsi que le déploiement d'une force chargée de la protection des civils au Darfour, qui a été établie par le décret n° 360 du Conseil souverain en date du 13 octobre 2020 et se compose de 12 000 agents issus des Forces armées soudanaises et des mouvements armés signataires. La force de protection des civils a commencé à se déployer le 15 octobre dans 3 secteurs et 18 bases d'opérations au Darfour.

10. L'une des principales hypothèses budgétaires pour l'exercice est que les responsabilités de la MINUAD seront transférées au Gouvernement soudanais et à d'autres partenaires du système des Nations Unies, notamment à la MINUATS et à l'équipe de pays des Nations Unies. Les activités de l'Opération continueront d'être guidées par l'approche systémique pour le Darfour, sachant que la mission devrait se retirer puis fermer et qu'il faut éviter que les moyens absolument nécessaires à la consolidation de la paix et à la stabilisation dans les points chauds du Darfour, en particulier dans la région de Jebel Marra, viennent à manquer. Le modèle de transition faisant intervenir l'ensemble des organismes des Nations Unies repose sur une coopération étroite avec les partenaires du système et vise à remédier durablement aux causes profondes du conflit afin d'éviter la reprise des hostilités et de permettre au Gouvernement, à la MINUATS, à l'équipe de pays des Nations Unies, aux partenaires de la société civile et aux acteurs internationaux d'atténuer les effets de la sortie de la MINUAD le moment venu.

11. L'Opération continuera de privilégier la protection des civils, qui est une priorité stratégique, tout en multipliant les activités qu'elle mène pour faciliter le passage de relais à la MINUATS, d'une part, et au Gouvernement soudanais, de l'autre. Elle aidera aussi au déploiement de la MINUATS et pourrait devoir accélérer son retrait et la planification de sa sortie quand viendra le moment. En ce qui concerne les objectifs stratégiques communs aux deux missions, le passage de relais de la MINUAD à la MINUATS se fera de manière progressive, séquentielle et efficace et permettra de maintenir le personnel nécessaire en place jusqu'à ce que la MINUATS soit opérationnelle au Darfour. Il sera ainsi possible d'opérer une transition en douceur, de sorte que le transfert des responsabilités d'une mission à l'autre ne se traduise pas par un manque de protection des civils.

12. Au niveau fédéral, la MINUAD s'attachera au transfert des fonctions de protection, y compris les fonctions de protection physique, au Gouvernement soudanais, comme prévu dans l'Accord de Djouba et le Plan national de protection des civils annoncé en mai 2020 par le Gouvernement, en concertation avec la MINUATS. L'Opération adaptera son empreinte de manière à renforcer sa capacité de conseil et de liaison au niveau fédéral et au niveau des États, afin d'aider les autorités à mettre en œuvre le Plan national, de tirer parti des moyens requis pour la protection

physique, en particulier dans la région de Jebel Marra, et de mettre en place, en concertation avec les autorités soudanaises, des modalités qui permettent de faire face aux situations d'urgence dans d'autres parties du Darfour. En outre, elle réaménagera les activités relatives aux programmes qui servent les objectifs de protection, activités qui sont menées soit par la mission elle-même, soit par des équipes chargées de la liaison avec les États, afin de se concentrer sur les points chauds ou les secteurs particulièrement exposés aux conflits.

13. L'Opération continuera de lutter contre la menace que les restes explosifs de guerre représentent pour les civils, en particulier dans la région de Jebel Marra, où les activités avaient été interrompues pendant le confinement lié à la COVID-19. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies collaboreront avec le Centre national de lutte antimines, les entités des Nations Unies cherchant à transférer ces responsabilités aux autorités nationales et aux organisations non gouvernementales locales afin que des capacités locales soient affectées à la neutralisation des restes explosifs de guerre en toute sécurité pendant la période de transition et une fois que la MINUAD aura quitté le Darfour. Si, comme prévu, la MINUAD entame les phases de retrait et de liquidation, le Bureau de la lutte antimines des Nations Unies gardera des équipes chargées de la neutralisation des restes explosifs de guerre sur place pour aider à la fermeture des bases d'opérations et à l'élimination des munitions, mais il cessera ses activités de déminage. La responsabilité de la lutte antimines au Darfour, y compris le déminage et la neutralisation des restes explosifs de guerre, sera transférée de la MINUAD au Gouvernement soudanais, qui sera épaulé par la MINUATS, comme prévu au paragraphe 2 iii) a) de la résolution 2524 (2020) du Conseil de sécurité.

14. Dans les limites de son mandat et de ses moyens et des ressources dont elle dispose, l'Opération est également invitée, dans le cadre de sa mission de protection des civils, à aider le Gouvernement soudanais à contenir la propagation de la COVID-19. L'aide consisterait à distribuer dans tout le Darfour des fournitures sanitaires et des supports servant à informer, instruire et communiquer et serait concentrée dans les points chauds et les camps de déplacés, ainsi que dans les institutions judiciaires et les établissements pénitentiaires, où se trouvent les personnes les plus vulnérables ; il s'agirait également de donner des cours de santé publique et d'organiser des séances de formation de formateurs et des ateliers afin de sensibiliser les Darfouriens aux mesures préventives à prendre pour arrêter la propagation du virus dans leurs communautés. Dans les limites de son mandat et de ses ressources, l'Opération travaillera aussi aux côtés des institutions médicales qui opèrent au niveau des États, afin de contribuer au plan national de préparation et de riposte à la COVID-19 au Darfour. Elle prendra également toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité et préserver la santé de tout le personnel de la MINUAD et des autres membres du personnel des Nations Unies présents au Darfour en appliquant les dispositions communiquées et requises par les organismes de santé mondiaux, le Département de l'appui opérationnel et le Gouvernement.

15. Pendant cet exercice, on entrera dans la phase finale des activités exécutées par les équipes chargées de la liaison avec les États et ce mécanisme disparaîtra progressivement. Les activités relatives aux programmes qui sont menées dans des secteurs plus stables du Darfour seront menées à leur terme ou confiées à l'équipe de pays des Nations Unies ou à d'autres partenaires de manière à assurer la continuité des services et des mécanismes qui ont été mis en place conjointement. Tout ce qui est fait pour améliorer la protection dans les zones les plus instables, soit la région de Jebel Marra, le Darfour méridional (Kalma) et le Darfour occidental, visera à passer le relais le moment venu à d'autres partenaires, y compris les autorités soudanaises, la MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies. Les programmes seront axés sur la lutte contre les facteurs de conflit dans ces zones instables ; on cherchera

notamment à étendre l'autorité de l'État par les moyens suivants : consolidation de la chaîne de la justice pénale, surveillance des droits humains, soutien aux initiatives de règlement des conflits intercommunautaires, en particulier des conflits liés à la terre, appui aux activités relatives à la résilience et aux moyens de subsistance et interventions visant à promouvoir la coexistence pacifique, et surveillance des violations graves commises contre les groupes les plus vulnérables, surtout les femmes et les jeunes. À cet égard, la priorité devrait être accordée aux zones où les conflits intercommunautaires sont de plus en plus fréquents, en particulier à celles où les agriculteurs et les éleveurs mènent des activités de subsistance et à celles qui se situent aux alentours des chemins de transhumance. La MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies mettront en place un mécanisme de soutien à la consolidation de la paix conjoint et concerté, en se fondant sur les enseignements tirés des fonctions de liaison avec les États, conformément au paragraphe 7 de la résolution 2524 (2020).

16. Le soutien à l'application de l'Accord de Djouba, surtout pour le Darfour, restera une priorité pour la MINUAD et sera étroitement coordonné avec la MINUATS et d'autres partenaires, comme l'Union africaine. L'Opération continuera à épauler la Commission nationale pour la paix par ses activités dans les domaines de la sensibilisation, de l'élaboration de politiques et du renforcement des capacités, en veillant à ce que la collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies se poursuive dans un souci de complémentarité. Si la demande lui en est faite, elle aidera à la mise en place d'un accord de cessation des hostilités et d'autres dispositions relatives à la sécurité, ainsi que d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, dans le cadre du processus de paix.

17. La composante militaire de la MINUAD, dont le quartier général se situe à Zalingei (Darfour Central), compte un effectif autorisé de 4 050 militaires, dont 135 officiers d'état-major et 49 observateurs militaires, et opérera à partir de sept bases et d'une base temporaire. Elle sera constituée de quatre bataillons d'infanterie, dont un bataillon de réserve en poste à Zalingei, d'une compagnie de police militaire, d'une compagnie de quartier général, d'une compagnie du génie polyvalente et d'une formation sanitaire de niveau II à Kabkabiya (Darfour septentrional). La composante Police, qui est dotée d'un effectif autorisé de 2 500 femmes et hommes, à savoir 760 policiers et 11 unités de police constituées comptant jusqu'à 1 740 personnes, sera déployée dans les 12 bases d'opérations et 1 base temporaire, et se répartira en une équipe itinérante de formation et une équipe de renforcement des capacités et de développement dans les secteurs où des fonctions de liaison avec les États sont exercées, au Bureau de liaison de Khartoum, au quartier général de la MINUAD à Zalingei (Darfour central), et à la base logistique d'El-Fasher, où elle exercera des fonctions dans les domaines des ressources humaines et de l'appui administratif. En raison des restrictions liées à la COVID-19, le personnel en tenue a dû adapter ses patrouilles de manière à limiter au minimum les interactions en personne afin de respecter les consignes de distanciation physique. Dans plusieurs cas, les patrouilles ont été réduites à des patrouilles de proximité, et les activités de renforcement des capacités de la police en présentiel ont été limitées. Les activités de formation et de renforcement des capacités qui pouvaient être maintenues dans le respect des consignes de distanciation physique, des règles relatives au port du masque et au lavage des mains et d'autres précautions se sont poursuivies dans la mesure du possible.

18. La MINUAD veillera à ce que les principes transversaux de l'égalité des genres et des droits des femmes, ainsi que les engagements pris dans les résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, soient pris en compte dans toutes les composantes de son mandat pour l'exercice 2020/21. Elle fera campagne pour la protection des droits des femmes et fera en sorte que les Darfouriennes aient une plus grande place dans le processus politique et le processus de paix, dans le

règlement du conflit, dans les structures de gouvernance, dans la planification après le conflit et dans la consolidation de la paix. Avec l'aide des mécanismes de promotion des femmes qui existent au niveau national et au niveau des États, la MINUAD fera la promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes dans tout le Darfour, compte tenu des dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, afin d'assurer une transition sans heurts des fonctions de protection non armée des civils à la MINUATS, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux institutions fédérales et aux institutions des États, notamment au Ministère du travail et du développement social.

19. Conformément à la résolution 2525 (2020), la MINUAD est priée de poursuivre ses activités de planification et de gestion de la transition dans le respect des politiques, des directives et des meilleures pratiques. Elle continuera à maintenir son effectif autorisé actuel, moins neuf postes à la Section des achats par rapport à la dotation en effectifs approuvée pour l'exercice 2019/20. La diminution globale des ressources nécessaires, d'un montant de 40,5 millions de dollars par rapport au budget approuvé de l'Opération pour l'exercice 2019/20, reflète la réduction du volume des achats due au fait que les activités de la MINUAD ont été réduites compte tenu des dispositions de résolutions précédentes du Conseil de sécurité. Si, dans la résolution qu'il devrait adopter en décembre 2020, le Conseil décide de son retrait puis de sa fermeture le moment venu, l'Opération réexaminera son empreinte dans la région du Darfour.

20. L'Opération planifiera et préparera également la fermeture et le transfert des bases d'opérations et des moyens aux utilisateurs civils désignés, notamment à la MINUATS et à l'équipe de pays des Nations Unies, une fois que le Conseil se sera prononcé, ce qu'il devrait faire le 31 décembre 2020 au plus tard. En attendant, les préparatifs du retrait et de la fermeture consistent dans les grandes lignes à faire ce qui suit : évaluation environnementale et dépollution, réduction des moyens, du matériel et des stocks, questions d'intendance à régler sur tous les sites et réduction de l'empreinte de la mission, là où c'est possible.

21. La MINUAD a 14 bases d'opérations, en comptant son quartier général à Zalingei, 1 base logistique à El-Fasher, un bureau à Port Soudan et le Bureau de liaison de Khartoum. Selon ce que décidera le Conseil de sécurité sur la marche à suivre concernant le retrait prévu et la fermeture le moment venu de la mission, la MINUAD envisage une fermeture séquentielle de tous les sites, le rapatriement du personnel en tenue et une nette réduction de son effectif civil. Le calendrier est fonction des limitations imposées par la pandémie de COVID-19, des retards de procédure, de la capacité interne et des contraintes saisonnières dues à la saison des pluies et, par conséquent, de l'accessibilité des installations de l'Opération pendant cette période. La MINUAD est prête pour un retrait immédiat en 2021, soit la fermeture des bases d'opérations dans les zones les moins instables que sont Saraf Omra, Koutoum, Khor Abeche, Menawachei, Kass, Golo, Nertiti, Sortoni, Taouïlé, Kalma (et Nyala II), Zalingei, Changil Tobaya, Kabkabiya et El-Fasher. La base de Koutoum se prépare pour la fermeture mais les conditions de sécurité s'étant détériorées dans ce secteur, le retrait pourrait être retardé, surtout si le Conseil prie l'Opération de poursuivre ses activités de protection des civils pendant la période de retrait. Le plan de retrait de l'Opération sera constamment réexaminé, en fonction de la décision du Conseil et de la situation sur le terrain, qui évolue rapidement.

22. Ayant à l'esprit les enseignements tirés des pillages de Geneina et Nyala, la MINUAD s'est dotée d'une stratégie de transfert des responsabilités, qui consiste à recourir à une approche par étape, adaptée à chaque site, de sorte que les utilisateurs civils arrivent sur place pendant que la mission est encore là et que le transfert soit géré de manière à avoir le soutien politique et les ressources nécessaires au maintien

des sites pour que la population locale tire le meilleur parti possible de cette présence. En ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie révisée de transfert des responsabilités des bases ou sites de la MINUAD dans le contexte du retrait et de la sortie le moment venu de la mission, l'Opération a élaboré un cadre de référence et un schéma d'exécution des tâches destinés à recommander des options arrêtées d'un commun accord pour l'utilisation durable des moyens par les entités civiles, dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté, et à entretenir une collaboration avec les utilisateurs afin de leur permettre d'entretenir et de gérer les bases ou les sites en renforçant leurs capacités, en les formant ou en les aidant autrement.

23. L'Opération continuera à proposer une formation en interne pour aider les membres du personnel recrutés sur le plan national à préparer leur avenir professionnel. Ces personnes sont encouragées à postuler aux postes vacants annoncés à la MINUATS, la Mission qui prendra la suite de la MINUAD, et dans d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et à développer leurs compétences pour postuler à des emplois sur le marché du travail local. À cette fin, durant les 12 derniers mois, l'Opération a organisé les cours et salons suivants : un atelier sur les parcours professionnels et la reconversion, un cours sur la gestion de projets, un salon sur la création de microentreprises, en coopération avec les institutions et les autorités locales, des programmes de formation professionnelle (mécanique automobile, électricité, plomberie, climatisation, soudure et menuiserie et construction), en collaboration avec des établissements d'enseignement locaux, et un cours en ligne sur la protection civile non armée.

24. Jusqu'à ce que des solutions viables permettant de faire face à la pandémie de COVID-19 soient trouvées et appliquées au niveau du pays, la MINUAD continuera à exécuter son mandat dans le contexte la pandémie, en tenant compte des mesures d'atténuation communiquées par le Gouvernement soudanais, le Département de l'appui opérationnel et les organisations internationales chargées de la santé. Elle assurera la continuité en ce qui concerne les grandes priorités de son mandat au Darfour, en réexaminant périodiquement les mesures d'atténuation et l'état de préparation sanitaire de la mission afin d'assurer la sécurité et la protection de son personnel et du personnel des Nations Unies et des populations au service desquelles elle travaille. Le groupe de travail sur la gestion des crises continuera à suivre la situation liée à la pandémie de COVID-19 sur le terrain au Darfour et dans tout le pays, et recommandera à l'équipe de gestion des crises des décisions, des mesures et des aménagements que l'Opération devrait envisager pour que son personnel soit en sécurité et en état de travailler. L'Opération profitera également de ses interactions avec les parties prenantes, en particulier avec les populations qui ont un accès limité aux sources d'information, pour faire un travail d'information et de communication concernant la pandémie de COVID-19 et pour faire connaître au public les mesures de sécurité et de précaution qui doivent être prises pour la sécurité de chaque personne et de la collectivité.

C. Coopération au niveau régional

25. Le caractère hybride de la MINUAD dénote et garantit une coopération étroite entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, qui continuera d'être renforcée par des évaluations stratégiques conjointes, des réunions et des visites conjointes régulières au niveau des responsables, des contacts fréquents aux plus hauts niveaux et l'adoption d'une démarche commune sur diverses questions. L'Opération s'emploiera à dialoguer avec les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires régionaux et internationaux pour faciliter la transition à la MINUATS et obtenir un consensus politique sur les principales questions concernant la protection

de ce qu'elle laissera en partage et l'investissement dans une paix et une stabilité durables au Darfour.

26. La coopération étroite de l'Opération avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), qui s'est trouvée renforcée par la conduite des négociations de paix à Djouba avec la contribution importante du Gouvernement sud-soudanais en tant médiateur, se poursuivra car elle est indispensable à la mise en œuvre des accords de Djouba.

27. De la même manière, la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) est un partenaire solide qui vient renforcer l'action visant à faciliter la transition. La MINUSS, la FISNUA et la MINUAD continueront de tenir des réunions mensuelles par visioconférence et des réunions trimestrielles en face à face. Dans sa résolution 2024 (2011), le Conseil de sécurité a chargé la FISNUA à appuyer les activités opérationnelles du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance et la MINUAD et la MINUSS continueront de prêter leur appui à cet effet.

28. Sachant que les événements qui se produisent en Libye, au Tchad et dans la région continuent d'avoir des répercussions au Darfour et au Soudan, il faut que l'Opération continue de coopérer avec les missions au Sahel et en Afrique centrale, à savoir la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), pour suivre l'évolution de la situation en ce qui concerne la prolifération des armes, la traite des personnes et l'enrôlement accru d'enfants comme mercenaires dans les conflits régionaux, et d'autres faits nouveaux survenus sur le plan politique et dans le domaine de la sécurité. L'Opération continuera de coopérer avec la MINUATS, la MINUSS, la FISNUA, la MINUSCA et la MANUL pour évaluer et analyser les problèmes transfrontières et parvenir à une compréhension commune des conséquences de la situation politique et de l'insécurité sur le Darfour, la sécurité régionale et la sûreté et la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies.

29. Le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) fournit aux missions clientes, dont la MINUAD, un appui en matière de services administratifs, notamment pour ce qui est des ressources humaines, des voyages, du paiement des fournisseurs, des activités de formation, des services de conférence, des services informatiques, des activités d'audit et de contrôle et des services d'ombudsman.

30. Durant la visite effectuée en juillet et août 2020 par l'équipe de planification de la MINUATS, la MINUAD a assuré un soutien logistique complet et a mis des véhicules, des chauffeurs, des téléphones portables et des services de sécurité à la disposition de l'équipe quand celle-ci était à Khartoum et au Darfour. Au Darfour, l'équipe a reçu en outre des services de transport aérien et routier et d'hébergement, et des visites des organes d'État, des camps de déplacés, des organisations de la société civile et des bureaux de l'équipe de pays des Nations Unies ont été organisées pour elle. La MINUAD a également fourni des services de télécommunication pour faciliter les réunions à distance et a obtenu toutes les autorisations gouvernementales et tous les visas dont l'équipe avait besoin pour se rendre au Darfour. De plus, la MINUAD a aidé à planifier et à faciliter les visites dans d'autres secteurs au Soudan par l'intermédiaire de son bureau à Khartoum. Elle a par ailleurs effectué la reconnaissance des lieux et établi le plan de soutien initial.

31. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies continueront de collaborer étroitement dans les domaines du dialogue politique, de la sensibilisation, de la communication sur la protection des civils et de l'application du plan de transition de la MINUAD pendant que la MINUATS se met en place et devient suffisamment opérationnelle au Darfour. Par ailleurs, le Bureau de la coordination des affaires

humanitaires se chargera progressivement de toutes les activités de liaison humanitaire comme le veut son mandat, surtout dans la région de Jebel Marra, y compris dans les zones auparavant d'accès restreint, pendant que la MINUAD prépare le retrait de ses derniers effectifs et sa sortie du Darfour.

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

32. Les relations avec la MINUATS seront une haute priorité pour la MINUAD durant l'exercice 2020/21. Le mécanisme de coordination prévu par le Conseil de sécurité est en train d'être mis sur pied avec l'équipe préparatoire de la MINUATS ; il encadrera la planification stratégique et l'exécution et fixera le calendrier et les modalités pour le transfert des tâches. Parallèlement, pour ce qui est de son partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies qui avait été établi dans le cadre des équipes chargées de la liaison avec les États, la MINUAD passera le relais à son mécanisme de coordination avec la MINUATS, qui est une mission intégrée.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

33. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A du présent rapport.

Direction exécutive et administration

34. Le Bureau du Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général assure la direction générale et l'administration d'ensemble de la mission. Il englobe le Bureau du Chef de cabinet, qui comprend le Groupe des pratiques optimales, le Groupe de la planification stratégique, le Centre d'opérations conjoint et la Cellule d'analyse conjointe de la mission. Comme les produits relevant des attributions du Bureau de la Représentante spéciale conjointe adjointe, de la Cellule conjointe pour la transition et du Bureau des affaires juridiques sont associés à plusieurs composantes, ces entités apparaissent également sous la rubrique Direction exécutive et administration.

35. Les services regroupés sous la composante Direction exécutive et administration assurent la mise en œuvre du mandat donné par le Conseil de sécurité, conformément aux principes logistiques, financiers et administratifs de l'Organisation des Nations Unies, et appliquent des politiques visant à renforcer la collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies afin de promouvoir une approche unifiée de la consolidation de la paix, du relèvement et de la reconstruction au Darfour. Ils sont également chargés de la protection, de la sûreté et de la sécurité de l'ensemble du personnel et des biens des Nations Unies dans la zone de responsabilité de l'Opération. Dans le cadre de cette composante, la MINUAD aide le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour à surmonter de manière globale et intégrée les obstacles à la paix, à la justice et à la réconciliation au Darfour.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial conjoint									
Postes approuvés 2019/20	1	–	4	1	1	7	2	–	9
Postes proposés 2020/21	1	–	4	1	1	7	2	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef de Cabinet									
Postes approuvés 2019/20	–	1	2	5	1	9	4	–	13
Postes proposés 2020/21	–	1	2	5	1	9	4	–	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la coordination sur le terrain									
Postes approuvés 2019/20	–	1	–	1	1	3	–	–	3
Postes proposés 2020/21	–	1	–	1	1	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Équipes chargées de la liaison avec les États									
Postes approuvés 2019/20	–	–	2	20	–	22	27	–	49
Postes proposés 2020/21	–	–	2	20	–	22	27	–	49
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des affaires juridiques									
Postes approuvés 2019/20	–	–	2	2	1	5	3	–	8
Postes proposés 2020/21	–	–	2	2	1	5	3	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre d'opérations conjoint									
Postes approuvés 2019/20	–	–	3	5	1	9	–	–	9
Postes proposés 2020/21	–	–	3	5	1	9	–	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cellule d'analyse conjointe de la mission									
Postes approuvés 2019/20	–	–	3	2	–	5	2	–	7
Postes proposés 2020/21	–	–	3	2	–	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de la Représentante spéciale conjointe adjointe									
Postes approuvés 2019/20	1	–	2	3	2	8	2	–	10
Postes proposés 2020/21	1	–	2	3	2	8	2	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Total									
Postes approuvés 2019/20	2	2	18	39	7	68	40	–	108
Postes proposés 2020/21	2	2	18	39	7	68	40	–	108
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 1 : Appui au processus de paix

36. Conformément à la résolution [2495 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité et en concertation étroite avec la MINUATS, la MINUAD continuera d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Djouba conclu entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés du Soudan, avec le concours du Gouvernement sud-soudanais, afin de parvenir à un accord de paix global, comme le prévoit la déclaration constitutionnelle concernant la période de transition.

37. En coopération avec la MINUATS, la MINUAD travaillera avec les parties et les mécanismes de mise en œuvre et de suivi qui seront établis dans le cadre d'un accord de paix global. L'Opération continuera, en collaboration avec la MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies, à fournir un soutien technique et logistique à la nouvelle Commission pour la paix chargée d'appuyer le processus de paix.

38. L'Opération entretiendra également un dialogue avec le Gouvernement soudanais pour faire en sorte que le Darfour bénéficie des dividendes de la paix et que les gains obtenus jusqu'à présent ne soient pas perdus. Elle continuera de surveiller la situation politique et les conditions de sécurité, y compris l'évolution de la situation au niveau régional, et de travailler en étroite collaboration avec les missions des Nations Unies dans la région, ainsi qu'avec les partenaires régionaux et extérieurs, en vue de l'exécution du mandat politique.

39. L'Opération veillera, dans l'exécution de son mandat, à respecter le principe de l'égalité femmes-hommes et à honorer ses engagements au titre des résolutions [1325 \(2000\)](#), [1820 \(2008\)](#), [1888 \(2009\)](#), [1889 \(2009\)](#), [1960 \(2010\)](#), [2106 \(2013\)](#), [2122 \(2013\)](#), [2242 \(2015\)](#) et [2493 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité. À cette fin, elle appuiera, encouragera et facilitera la participation accrue des Darfouriennes aux initiatives politiques et au processus de paix en cours, aux structures de gouvernance, aux cessez-le-feu et aux mécanismes de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

40. La stratégie de communication de la MINUAD sera appliquée conformément aux priorités fixées pour les activités préparatoires de l'Opération en vue de son retrait et du transfert des responsabilités aux parties prenantes nationales, à l'équipe de pays des Nations Unies et à la mission politique spéciale qui lui succédera. Il s'agira d'engager une communication dynamique avec la population locale, d'assurer le suivi des médias et d'utiliser les plateformes multimédias (radio, vidéo, publications et sites Web de la mission) pour faire mieux comprendre les activités de l'Opération alors qu'elle planifie sa sortie du Darfour et le transfert des tâches à la présence qui lui succédera. L'Opération mènera également des activités d'information et de communication avec la population locale sur son prochain retrait et le transfert prévu de ses bases d'opérations et installations et procèdera à la planification des manifestations d'adieu, au rapatriement et à la cession de son matériel de diffusion audiovisuelle et à l'archivage de ses contenus d'information.

1.1 Conclusion d'un accord de paix global grâce à la fourniture d'un appui au processus de paix, notamment à la médiation entre le Gouvernement de transition soudanais et l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid, mouvement armé non signataire

1.1.1 Poursuite du dialogue avec le Gouvernement de transition soudanais et les mouvements armés en vue de la conclusion et de la mise en œuvre d'un accord de paix global

1.1.2 Participation effective au processus de paix de toutes les principales parties concernées, y compris les personnes déplacées, les femmes et la société civile, et prise en main du processus politique par les acteurs nationaux

Produits

- Organisation de 4 réunions avec les dirigeants de l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid pour garantir leur participation active au processus politique et au processus de paix
- Organisation de consultations trimestrielles avec le Gouvernement soudanais et les mouvements armés, l'Union africaine et les partenaires régionaux et internationaux sur les progrès accomplis dans l'application de l'accord de paix
- Tenue d'un forum consultatif trimestriel avec les organisations sous-régionales et régionales, les missions des Nations Unies et d'autres partenaires extérieurs dans la région pour évaluer l'évolution de la situation politique et soutenir le processus de paix et l'application de l'accord de paix
- Publication de 4 annexes aux rapports du Secrétaire général sur la MINUATS destinés au Conseil de sécurité
- Appui à l'organisation de 5 ateliers pour les membres de la coalition régionale du Darfour en vue de la diffusion de l'accord de paix dans les cinq États du Darfour
- Organisation de campagnes d'information destinées à appeler l'attention sur le processus de transition et le retrait de la MINUAD, par la diffusion de documents d'information thématiques et de supports d'éducation ou de communication comportant des messages importants propres à susciter l'adhésion à l'exécution du mandat de l'Opération : 4 ateliers thématiques à l'intention des personnes déplacées, des jeunes, des associations de femmes et des dirigeants communautaires ; 1 débat sur les liens entre paix, sécurité et développement ; 4 manifestations culturelles et représentations théâtrales ; 4 manifestations sportives ; 4 concerts ; 3 journées portes ouvertes en collaboration avec d'autres sections organiques ; 6 manifestations pour célébrer des journées internationales des Nations Unies ; 9 visites dans des écoles primaires et secondaires pour faire connaître le processus de transition de la MINUAD
- Mise à jour du site Web de la MINUAD, avec notamment 18 nouveaux articles sur l'actualité et des faits de société en anglais et en arabe ; diffusion de la photo du jour au moyen des listes de diffusion de l'Opération ; publication d'un magazine annuel illustrant les activités menées par les composantes militaire et policière dans le cadre du transfert de responsabilités aux parties prenantes nationales
- Campagnes d'information radio mettant en avant les travaux de l'Opération : 4 retransmissions en direct sur la radio publique et les stations de radio FM du Darfour de manifestations organisées par l'ONU ; 30 épisodes de « UNAMID This Week », émission radiophonique de 30 minutes diffusée 2 fois par semaine ; 4 messages d'intérêt général sur des questions de fond liées à l'Opération
- Actualisation du site Web externe de l'Opération (informations quotidiennes, notes d'informations et communiqués de presse portant sur les faits nouveaux en rapport avec l'Opération) ; diffusion de nouveaux contenus sur le site Web de l'Opération et sur les réseaux sociaux en vue de mieux faire connaître les activités des sections organiques, le mandat général de l'Opération et le processus de paix ; organisation de 4 points de presse par le Chef de la mission et le porte-parole ; diffusion quotidienne d'informations à l'intention des médias ou transmises par les médias ; diffusion d'un documentaire vidéo de 15 à 20 minutes sur la situation laissée par la MINUAD ; diffusion sur les réseaux sociaux de 3 reportages vidéo de 2 à

3 minutes concernant les activités de l'Opération ; actualisation des informations à l'appui de l'exécution du mandat de l'Opération sur les réseaux informatiques de l'Opération

Facteurs externes

Les acteurs nationaux, régionaux et internationaux apportent un appui politique et financier au processus de paix ; toutes les parties prenantes darfouriennes sont déterminées à prendre part au processus de paix ; les parties signataires des accords issus des pourparlers de Djouba tiennent leurs engagements ; le Gouvernement soudanais fait preuve de cohésion ; il ne se produit aucun événement inattendu tel qu'un coup d'État ou des troubles civils.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (Appui au processus de paix)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Section de l'appui politique et de l'appui à la médiation (anciennement Groupe d'appui à l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour)									
Postes approuvés 2019/20	–	1	3	2	1	7	2	–	9
Postes proposés 2020/21	–	1	3	2	1	7	2	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la communications et de l'information									
Postes approuvés 2019/20	–	–	1	2	–	3	14	–	17
Postes proposés 2020/21	–	–	1	2	–	3	14	–	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Postes approuvés 2019/20	–	1	4	4	1	10	16	–	26
Postes proposés 2020/21	–	1	4	4	1	10	16	–	26
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 2 : protection des civils

41. La MINUAD continuera de protéger les civils et d'aider à faire parvenir l'aide humanitaire en temps voulu et en toute sécurité à celles et ceux qui en ont besoin au Darfour. Cela demandera toujours que les composantes de l'Opération – militaire, police, protection de l'enfance, protection des civils, droits humains, neutralisation des explosifs et munitions, état de droit et gouvernance et stabilisation des communautés – se coordonnent efficacement, mais les activités seront de plus en plus souvent menées en coordination avec le Gouvernement soudanais, la MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies.

42. La priorité restera à la collaboration avec le Gouvernement soudanais et la force de protection des civils récemment déployée, l'objectif étant de veiller à ce que celle-ci prenne en main la responsabilité de protéger les civils de manière responsable et dans le respect des droits humains et des obligations nationales et internationales relatives à la protection et qu'elle donne aux personnes déplacées le choix de s'intégrer localement ou de rentrer dans les zones dont elles sont originaires. L'appui

offert au Gouvernement en ce qui concerne le dialogue relatif à l'exécution du Plan national de protection des civils, tel qu'il a été communiqué au Conseil de sécurité le 21 mai 2020, sera le principal canal de cette collaboration. Par l'entremise des équipes chargées de la liaison avec les États et des mécanismes publics existants, l'Opération continuera d'engager les autorités au niveau fédéral, au niveau des États et au niveau local à remédier aux causes profondes du conflit.

43. Dans le contexte de l'exécution du Plan national de protection des civils, l'Opération s'attachera à aider les autorités à appliquer le cadre de suivi de la protection dans l'ensemble du Darfour. L'exécution du Plan sera coordonnée en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, notamment avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et la MINUATS, de manière à éviter toute carence dans les activités de protection après le retrait de l'Opération. Constatant la volonté plus affirmée du Gouvernement soudanais de protéger les civils au Darfour et sachant qu'il convient de renforcer les capacités nationales de protection, la MINUAD s'attachera avant tout à aider les autorités à exécuter le Plan national de protection des civils en vue d'assurer la protection physique de plus de 60 camps et sites accueillant des personnes déplacées au Darfour et contribuera à renforcer la sûreté de l'environnement dans les zones sujettes à des conflits intercommunautaires. L'Opération continuera également d'offrir un appui programmatique par l'intermédiaire d'activités en interne et du déploiement des fonctions de liaison avec les États dans la région de Jebel Marra et regroupera les activités programmées dans d'autres zones de tension, de sorte que la MINUATS puisse mettre ses moyens en place et l'équipe de pays des Nations Unies, renforcer les siens, et que ces deux entités soient ainsi à mêmes, après son retrait, de prendre le relais des activités essentielles de protection des civils et de consolidation de la paix au Darfour.

44. Le Bureau de la neutralisation des explosifs et des munitions concourra au programme de travail de l'Opération en permettant au personnel de celle-ci et au personnel humanitaire de mener des activités de protection et de circuler librement dans les zones où les restes explosifs de guerre constituent une menace. Il continuera à accompagner le transfert des activités de la MINUAD à l'équipe de pays des Nations Unies, en déployant des membres de son personnel auprès des équipes chargées de la liaison avec les États. Le Bureau facilitera les interventions rapides en cas de problèmes liés à la neutralisation des explosifs et des munitions, éliminera les engins explosifs dans les zones de retour prioritaires et transférera les responsabilités en matière de lutte antimines au Service de la lutte antimines et au Centre national de lutte antimines et à ses partenaires. Afin d'aider l'Opération à réduire ses effectifs et à se retirer de certaines bases d'opération, sous réserve de la décision que le Conseil de sécurité prendra à cet égard, le Bureau veillera à ce que les zones concernées soient inspectées et déminées avant leur remise à disposition et se chargera de disposer dûment des armes et munitions périmées appartenant aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et de celles qui ne pourraient être rapatriées en toute sécurité.

45. La composante militaire s'emploiera à créer un environnement stable et sûr dans la région de Jebel Marra en assurant une présence dissuasive dans les zones à haut risque, en facilitant le dialogue et les relations avec la population, en assurant la protection physique des civils exposés à des risques, en prévenant les attaques armées et en instaurant les conditions de protection nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire. Elle continuera également de déployer des agents de liaison afin de mieux coordonner l'action des autorités militaires locales des Forces armées soudanaises, des organisations de renseignement et du quartier général. La force se tiendra en outre prête à intervenir dans les situations d'urgence en dehors de la zone de responsabilité de l'Opération au Darfour. La composante militaire soutiendra la

mise en œuvre de l'Accord de Djouba, selon que nécessaire, et, si elle en reçoit la demande, fournira une expertise technique sur des questions telles que celles des dispositions relatives à la sécurité, assurera le suivi de la cessation des hostilités par l'intermédiaire de la Commission du cessez-le-feu et aidera la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour à gérer les questions liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration.

46. La composante police continuera de protéger les civils en assurant la sûreté et la sécurité des camps de déplacés, des collectivités et des zones de retour, de faciliter l'assistance humanitaire et de créer un environnement propice à l'application du Plan national de protection des civils en coordonnant le renforcement des capacités et la formation de la police soudanaise en ce qui a trait à la protection des civils, à l'intégrité, aux enquêtes et aux services offerts aux enfants victimes de violences et aux victimes d'atteintes sexuelles et de violence au sein de la famille au Darfour. Elle transférera progressivement ses activités de protection à la police soudanaise, dont elle s'emploiera à renforcer les capacités de police de proximité, en se concentrant surtout sur l'établissement de relations de confiance entre la police et la population, tout en consolidant l'expansion de l'autorité de l'État et la primauté de l'état de droit. Elle soutiendra également l'exécution de la stratégie de protection physique des civils définie par le Gouvernement soudanais. Les unités de police constituées offriront un appui opérationnel aux policiers hors unités constituées dans le cadre de patrouilles destinées à établir la confiance dans les camps de personnes déplacées, auprès des populations et dans les zones de tension sujettes à des conflits, assureront la gestion de l'ordre public avec la police soudanaise et protégeront le personnel humanitaire et les installations et les biens des Nations Unies.

47. La MINUAD collaborera avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUATS et le Gouvernement soudanais en vue de favoriser la prise en main par les autorités locales des questions relatives aux droits humains, notamment celles des violences sexuelles liées aux conflits et de la violence sexuelle et fondée sur le genre, de la protection de l'enfance et de la promotion de l'égalité des genres. L'Opération veillera au respect des droits fondamentaux inscrits dans la déclaration constitutionnelle, qui demeure un élément central du processus de paix de Djouba et de l'application des accords de paix. Afin de préparer le transfert de ses responsabilités au Gouvernement, à la MINUATS et à l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUAD continuera de renforcer les capacités de la société civile, des institutions publiques et des mécanismes de justice transitionnelle, en particulier la Commission nationale des droits humains, en matière de sensibilisation aux droits humains et de suivi et de communication d'informations sur la question, tout en aidant les institutions de sécurité à mieux appréhender les questions de protection, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

48. La MINUAD continuera d'assurer le suivi de l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés. Elle coopérera avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la MINUATS pour renforcer les capacités des forces de l'ordre et des interlocuteurs nationaux en ce qui concerne le cadre juridique international applicable aux droits de l'enfant et la justice pour mineurs, afin d'améliorer le système de justice pour mineurs, dans l'intérêt supérieur des enfants. L'Opération resserrera également sa coopération avec le Conseil national pour la protection de l'enfance et les unités de police chargées de la protection de la famille et de l'enfance, afin d'élargir leurs connaissances, de renforcer leur capacité à gérer les questions liées aux enfants touchés par le conflit une fois celui-ci dépassé, et de faire participer ces entités à des programmes de perfectionnement sur le sujet. Elle apportera aussi au Comité national de haut niveau sur le plan d'action un appui

technique à l'établissement d'une stratégie nationale de protection des enfants touchés par le conflit. En coopération avec la MINUATS et l'UNICEF, l'Opération engagera le dialogue avec les factions dissidentes de l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid en vue de les convaincre de signer des ordres de commandement tendant à prévenir et à faire cesser l'enrôlement d'enfants et d'autres violations graves.

49. La MINUAD axera ses activités sur la consolidation d'un environnement protecteur et la stabilisation locale dans les zones de tension et d'autres zones de conflit en renforçant les capacités des acteurs de l'état de droit (personnel des parquets, des institutions de justice, des établissements pénitentiaires et des services de police); en favorisant la reddition de compte et en aidant les mécanismes de justice locaux à apaiser les tensions intercommunautaires et à gérer les risques en matière de protection dans les zones de tension, en particulier dans la région de Jebel Marra ; en renforçant la capacité des tribunaux ruraux à jouer un rôle de médiation dans les conflits intercommunautaires afin d'encourager la coexistence pacifique des communautés d'accueil et des personnes rentrées au pays. L'Opération continuera de soutenir les autorités pénitentiaires par l'intermédiaire d'activités de renforcement des capacités et les accompagnera vers l'adoption de directives générales relatives à la gestion des établissements pénitentiaires. Elle fournira également un appui technique et du matériel et du mobilier de bureau aux institutions chargées de l'état de droit et de la protection de la famille et de l'enfance et une aide à la prise en compte des questions de genre dans l'administration de la justice. L'Opération offrira des conseils et un appui technique concernant l'application des dispositions relatives à l'état de droit inscrites dans l'Accord de Djouba et collaborera avec les autorités judiciaires et pénitentiaires au niveau national et au niveau des États dans la perspective de leur prise en main des activités liées à l'état de droit.

50. La MINUAD continuera à promouvoir l'égalité des genres en veillant à ce que les questions de genre soient dûment prises en compte dans l'exécution des produits relevant de chacun de ses domaines d'activité. Elle continuera à renforcer les réseaux de protection des femmes dans les camps de personnes déplacées afin de repérer les signes avant-coureurs de problèmes liés aux femmes et à la paix et à la sécurité, notamment les risques de violence sexuelle et fondée sur le genre et de violence sexuelle liée aux conflits. Elle orientera les personnes qui ont subi de telles violences vers les entités compétentes de l'équipe de pays des Nations Unies et le Groupe chargé de la lutte contre les violences faites aux femmes du Ministère soudanais de la santé et du développement social. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'Opération continuera à aider les autorités et les institutions de transition des États du Darfour à intégrer les questions de genre à leurs politiques, programmes et lois. Elle renforcera également les moyens dont disposent les organisations de la société civile, en particulier les groupes et organisations de femmes, pour analyser, faire connaître et promouvoir les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité au niveau des États et des collectivités locales.

51. La MINUAD continuera d'aider le Gouvernement à communiquer autour du cadre de coopération sur la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits qu'il a signé avec l'ONU en mars 2020, l'objectif étant de faire connaître cet instrument aux Darfouriennes et aux Darfouriens, en particulier dans les zones de tension de la région de Jebel Marra, et de mieux faire comprendre les obligations qui incombent au Gouvernement en tant que garant de la protection des droits de toutes les citoyennes et tous les citoyens. En coopération étroite avec le HCDH, l'Opération offrira au Gouvernement un appui technique à l'établissement d'un plan d'exécution du cadre de coopération et facilitera le renforcement des capacités des ministères concernés en matière d'enquêtes et des poursuites visant les auteurs de violences sexuelles liées aux conflits. La MINUAD soutiendra également les organisations de la société civile, en particulier les associations d'avocats, qui aident les personnes ayant subi des

violences sexuelles à plaider pour que les auteurs de tels faits soient poursuivis en justice. En collaboration étroite avec le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Opération identifiera des partenaires vers lesquels orienter les victimes de violence sexuelle liée aux conflits afin que celles-ci puissent recevoir un appui médical, psychosocial et économique et reconstruire leur vie.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.1 Instauration d'un climat de stabilité et de sécurité au Darfour

2.1.1 Diminution du nombre de conflits intercommunautaires violents (ethniques ou tribaux) grâce à l'amélioration des moyens d'alerte rapide et de l'échange d'informations (2018/19 : 21 ; 2019/20 : 33 ; 2020/21 : 30)

2.1.2 Diminution du nombre de décès de civils résultant de conflits intercommunautaires (ethniques ou tribaux) grâce à l'amélioration des moyens d'alerte rapide et de l'échange d'informations (2018/19 : 57 ; 2019/20 : 185 ; 2020/21 : 150)

2.1.3 Diminution du nombre de décès de civils résultant du conflit armé entre les parties belligérantes (2018/19 : 48 ; 2019/20 : 15 ; 2020/21 : 14)

2.1.4 Nombre d'engins explosifs neutralisés dans tout le Darfour, en particulier dans les zones de retour et dans la région du Jebel Marra (2018/19 : 2 280 ; 2019/20 : 1 903 ; 2020/21 : 6 000)

2.1.5 Nombre d'interventions en cas de problème lié aux engins explosifs grâce à des levées de terrain réalisées dans tout le Darfour, en particulier dans les zones de retour et dans la région de Jebel Marra (2018/19 : 168 ; 2019/20 : 260 ; 2020/21 : 260)

2.1.6 Diminution du nombre d'actes criminels et de troubles à l'ordre public dans les camps de déplacés et les zones de retour (2018/19 : 384 ; 2019/20 : 342 ; 2020/21 : 308)

Produits

- 255 500 jours-personnes assurés par 1 bataillon de réserve (4 compagnies) prêt à intervenir dans n'importe quel point de la zone de la mission (175 personnes par compagnie à raison de 4 compagnies pendant 365 jours)
- 262 800 jours-personnes assurés par la compagnie de quartier général pour veiller à la sécurité du site, fournir les services de personnel administratif et d'opérateurs radio au quartier général de la force (75 personnes par jour pour 7 bases d'opérations et 1 base opérationnelle temporaire pendant 365 jours) et fournir des escortes logistiques et administratives (15 personnes par jour pour 7 bases d'opérations et 1 base opérationnelle temporaire pendant 365 jours)
- 394 200 jours-personnes assurés par 17 compagnies prêtes à intervenir dans 7 bases d'opérations et 1 base opérationnelle temporaire (45 personnes par patrouille à raison de 3 patrouilles par jour pour 7 bases d'opérations et 1 base opérationnelle temporaire pendant 365 jours)
- 2 920 jours-personnes consacrés aux activités de liaison avec les autorités nationales et locales, d'autres parties, les chefs tribaux et les populations locales pour résoudre les problèmes liés au conflit (8 attachés de liaison pendant 365 jours)

- Fourniture de services de sécurité (y compris d'appui logistique et d'aide en cas d'évacuation sanitaire), dans toute la zone d'opérations, à l'équipe de pays des Nations Unies, aux organisations humanitaires non gouvernementales internationales et nationales ainsi qu'aux organisations contribuant à la reconstruction et au développement dans la région de Jebel Marra
- 91 980 jours-personnes pour effectuer des patrouilles de police visant à assurer la protection des personnes et populations déplacées et organiser des activités de police de proximité y relatives dans la région de Jebel Marra (6 policiers par patrouille à raison de 42 patrouilles par jour pendant 365 jours)
- 304 410 jours-personnes assurés par des unités de police constituées pour effectuer des patrouilles visant à protéger les déplacés et les populations et organiser des activités de police de proximité dans la région de Jebel Marra (90 membres de 5 unités de police constituées pendant 365 jours et 64 membres de 6 unités de police constituées pendant 365 jours)
- 152 205 jours-personnes assurés par des unités de police constituées pour offrir un appui de réserve et une protection au personnel de police des Nations Unies et assurer la sécurité des installations de la MINUAD, des escortes de convois humanitaires et de la force d'intervention rapide dans la région de Jebel Marra (45 membres de 5 unités de police constituées pendant 365 jours et 32 membres de 6 unités de police constituées pendant 365 jours)
- Organisation, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et de toutes les parties prenantes, de 156 réunions de coordination des questions de sécurité avec la police soudanaise, les collectivités locales et les organismes humanitaires dans la région de Jebel Marra, dans l'optique de renforcer la confiance entre la police et la population.
- Organisation, avec la direction de la police soudanaise, de 676 activités de sensibilisation aux questions de violence sexuelle et fondée sur le genre dans la région de Jebel Marra, l'objectif étant de faciliter le recrutement de volontaires de sexe féminin qui seraient affectées à la police de proximité (1 activité par semaine pendant 52 semaines dans 12 bases d'opérations et 1 base opérationnelle temporaire)
- Organisation de 6 ateliers sur la police de proximité à l'intention de 90 membres de comités locaux, pour approfondir les connaissances dont ils disposent sur la question et renforcer les liens entre la police et la population dans la gestion des activités liées à la sécurité et à la collectivité
- Organisation de 5 ateliers sur la police de proximité, les droits humains, la violence sexuelle et fondée sur le genre et la protection de la famille et de l'enfance à l'intention de 225 volontaires affectés à la police de proximité, dans l'optique de renforcer la capacité de ceux-ci à contribuer aux activités de police de proximité
- Organisation, dans 4 bases d'opérations et à l'intention de 100 participants, de 4 ateliers d'une durée de deux jours sur la prise en compte des catégories vulnérables de la population, en particulier les femmes et les enfants, l'appréhension des différents acteurs et de leurs attributions (par ex. organisations de la société civile, institutions publiques, groupes de femmes, police soudanaise organismes des Nations Unies et la population dans son ensemble), le rôle du droit comme facteur de prévisibilité pour celles et ceux qui ont besoin d'une protection et l'interconnexion entre les diverses menaces qui pèsent sur la sécurité des civils
- Organisation, dans 5 bases d'opérations et à l'intention de 125 membres de la population locale et 50 agents et agentes de police, de 5 réunions de coordination et de renforcement de la confiance visant à remédier au déficit de confiance entre la population et la police soudanaise et d'autres services publics des forces de l'ordre
- Évaluation des risques liés aux explosifs dans 200 zones soupçonnées d'être contaminées et neutralisation de 6 000 engins explosifs
- Sous réserve de la décision prise concernant leur fermeture, inspection et déminage de 10 bases d'opérations de la MINUAD et du quartier général de l'Opération à Zalingei avant que les terrains ne soient rendus au Gouvernement soudanais
- Élimination de toutes les munitions expirées ou ne pouvant être transportées en toute sécurité qui ont été reçues des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police rapatriant leurs effectifs

- Organisation de 2 sessions de mentorat à l'intention des institutions nationales participant à la lutte antimines au Darfour afin de renforcer leur capacité de s'attaquer aux problèmes liés aux engins explosifs résiduels

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Le Gouvernement de transition soudanais instaure un environnement sûr à long terme au Darfour, conformément au droit international humanitaire et aux normes relatives aux droits humains

2.2.1 Nombre d'activités menées aux côtés des autorités compétentes du Gouvernement de transition soudanais au niveau local et au niveau des États concernant les prescriptions en matière de protection et les principes liés au droit international humanitaire, en vue de renforcer la capacité desdites autorités de favoriser la mise en place d'un environnement sûr (2018/19 : 175 ; 2019/20 : 225 ; 2020/21 : 204)

2.2.2 Nombre de réunions de haut niveau de la direction de l'Opération avec les autorités fédérales sur le transfert des tâches relatives à la protection des civils avant le retrait de la MINUAD (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 10 ; 2020/21 : 10)

Produits

- Production, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, de 6 rapports d'évaluation de la protection afin d'améliorer l'analyse sous-tendant les activités de prévention et les interventions en matière de protection des civils
- Conduite, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, d'un état des lieux complet des zones considérées comme suffisamment stabilisées pour permettre un retour volontaire et dans la dignité des personnes déplacées
- Renforcement de 20 réseaux de protection des femmes, en particulier dans les zones de déplacement et de retour
- Organisation, avec le Ministère du travail et du développement social, de 2 ateliers sur la prise en compte des questions de genre dans les politiques, programmes et lois des institutions de transition des États du Darfour, en application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Les civils du Darfour bénéficient d'une meilleure protection et d'un meilleur accès à l'aide humanitaire

2.3.1 Organisation, par l'Opération, d'activités de sensibilisation sur la protection et l'accès à l'intention des autorités locales (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 175 ; 2020/21 : 180)

2.3.2 Organisation, par les équipes chargées de la liaison avec les États, d'activités de sensibilisation sur la protection et l'accès à l'intention des autorités locales et des autorités des États (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 75 ; 2020/21 : 24)

2.3.3 Conduite, dans les zones reculées, de missions d'évaluation et de vérification axées sur la protection des civils, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de l'équipe de pays pour l'action humanitaire (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 140 ; 2020/21 : 12)

Produits

- Organisation, avec l'équipe de pays des Nations Unies, de réunions mensuelles visant à coordonner l'action des Nations Unies en matière de protection au Darfour et à faciliter le partage des informations et la transition, en coordination avec la MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies (avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour chef de file)
- Établissement de rapports mensuels sur les violations des droits humains et la protection des civils, dans le but de fournir des informations et des évaluations sur les principaux problèmes liés à la protection
- Fourniture d'escortes de sécurité, sur demande des intervenants humanitaires, en coordination avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires
- Organisation, sur une base bimensuelle, d'activités locales de renforcement de la confiance entre les populations et les acteurs de la sécurité nationale, dans l'optique d'aider ces derniers à assumer les fonctions de protection qui leur seront confiées après le retrait de la MINUAD

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.4 Promotion et protection des droits humains au Darfour

2.4.1 Nombre de stratégies, de politiques et de plans d'action établis par le Gouvernement de transition soudanais ou par les organes de contrôle ou les organes délibérants soudanais aux fins de la promotion et de la défense des droits humains au Darfour, y compris dans les domaines de la justice transitionnelle et des droits des femmes (2018/19 : 2 ; 2019/20 : 2 ; 2020/21 : 2)

2.4.2 Nombre de séances de sensibilisation menées par la Commission nationale des droits humains dans le cadre de l'exécution de son plan d'action pour les droits humains (2018/19 : 3 ; 2019/20 : 3 ; 2020/21 : 6)

2.4.3 Augmentation du nombre d'interventions du Gouvernement de transition soudanais en cas de signalement ou d'allégations de violations des droits humains au Darfour, y compris de violences sexuelles liées au conflit et de violences sexuelles et fondées sur le genre (2018/19 : 77 ; 2019/20 : 51 ; 2020/21 : 56)

Produits

- Fourniture aux institutions de justice, dans le cadre de 2 réunions et de 1 atelier, d'une assistance et d'un appui technique concernant l'intégration d'approches fondées sur les droits humains dans les réformes judiciaires et législatives et l'application des recommandations formulées dans le rapport périodique sur le Soudan
- Fourniture à la Commission nationale des droits humains et aux mécanismes de justice transitionnelle, dans le cadre de 1 atelier et de 2 réunions, d'une assistance technique et d'un appui logistique à la lutte contre l'impunité afin de renforcer la capacité de ces organes à lutter contre l'impunité, à promouvoir la reddition de comptes et à approfondir leurs connaissances en matière de droits humains
- Fourniture d'une assistance technique à des acteurs et actrices de la société civile, dans le cadre de 2 ateliers, en vue de renforcer leur capacité à suivre la situation des droits humains, à communiquer des informations sur le sujet et à suivre des approches fondées sur les droits humains
- Organisation de 20 missions sur le terrain devant permettre d'évaluer la situation des droits humains et d'enquêter sur ce sujet (15 missions d'établissement des faits là où des violations auraient été commises et auprès des populations locales et 5 missions de suivi afin de constater les mesures prises et les progrès enregistrés)

- Organisation de 3 campagnes locales de sensibilisation aux droits humains et diffusion de supports d'information pédagogique sur ces droits dans 4 sites distinct en vue de mieux faire connaître les instruments nationaux et internationaux y relatifs
- Organisation de 4 campagnes de sensibilisation à la protection des droits humains des femmes, axées notamment sur la violence sexuelle en temps de conflit et les violences fondées sur le genre et distribution de supports de communication
- Organisation de 2 ateliers sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, notamment sur la violence sexuelle liée aux conflits dans la région de Jebel Marra
- Organisation de 3 ateliers de sensibilisation visant à mieux faire connaître le cadre de coopération sur la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits au Soudan
- Organisation, à l'intention de 100 membres de coalitions et réseaux régionaux de femmes du Darfour, de 2 sessions de consultations d'une durée de trois jours sur le plan d'action national relatif à la résolution 1325 (2000)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.5 Élimination progressive des violations graves perpétrées contre les enfants par les parties au conflit

2.5.1 Nombre de plans stratégiques locaux élaborés et appliqués par les chefs tribaux en vue de mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans des conflits intercommunautaires ainsi qu'aux autres violations graves perpétrées contre des enfants (2018/19 : 0 ; 2019/20 : 2 ; 2020/21 : 2)

2.5.2 Nombre de réunions tenues avec le Comité national de haut niveau sur le plan d'action afin de lui apporter un appui technique à l'élaboration d'une stratégie nationale sur la protection des enfants dans le cadre des conflits (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 1 ; 2020/21 : 1)

2.5.3 Nombre de comités de protection de l'enfance au Darfour formés à la promotion des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance au niveau local dans le but de permettre aux collectivités de s'approprier ces questions (2018/19 : 82 ; 2019/20 : 10 ; 2020/21 : 10)

2.5.4 Nombre de parties au conflit formées aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance afin de mieux les sensibiliser aux 6 violations graves des droits de l'enfant ainsi qu'aux règles et normes internationales applicables (2018/19 : 7 ; 2019/20 : 13 ; 2020/21 : 2)

Produits

- Organisation de 2 réunions avec des chefs de groupes ethniques en vue de négocier l'élaboration et l'application de plans stratégiques locaux visant à prévenir et à faire cesser l'utilisation d'enfants dans les conflits intercommunautaires, et de prêter conseils et appui en la matière
- Organisation de 1 réunion avec des groupes armés en vue de les inciter à prendre des mesures visant à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats dans les conflits intercommunautaires

- Établissement et présentation de 2 rapports sur l'institutionnalisation de la protection de l'enfance et le renforcement des capacités en la matière à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et de 2 rapports sur les violations graves commises contre des enfants au Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés
- Organisation de 5 stages de formation aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance à l'intention de 250 acteurs nationaux de la protection de l'enfance (membres d'organisations de la société civile, volontaires affectés à la police de proximité, membres du personnel d'institutions publiques, membres de comités locaux de protection de l'enfance et interlocuteurs reconnus dans le domaine)
- Organisation de 10 missions d'observation, notamment dans des camps de déplacés, afin de corroborer les allégations de violations graves perpétrées contre des enfants et d'y donner suite
- Organisation des réunions mensuelles du groupe de travail du dispositif d'observation et de communication de l'information afin de donner suite aux violations perpétrées contre des enfants, de confirmer les faits, de réunir des éléments de preuve et d'intervenir
- Organisation de 3 campagnes locales sur le thème « Plus d'enfants soldats – Protégez le Darfour », visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les forces armées, les groupes armés et la population en général dans le cadre d'affrontements ethniques
- Organisation de 2 ateliers de formation à la protection de l'enfance dans le cadre de la Campagne visant à former les parties au conflit à la protection de l'enfance et à promouvoir la prise en main au niveau local des activités menées en la matière de façon à améliorer les capacités et les connaissances des parties au conflit en matière de promotion et de protection du bien-être des enfants touchés par le conflit

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.6 Renforcement des institutions garantes de l'état de droit

2.6.1 Nombre de litiges fonciers civils réglés par des tribunaux ruraux, dans le respect des normes nationales et internationales (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 1 800)

2.6.2 Nombre de politiques, de documents d'orientation et d'instructions permanentes élaborés et adoptés en vue d'améliorer la gestion et l'application du principe de responsabilité dans les prisons, conformément au plan quinquennal stratégique relatif à l'administration pénitentiaire (2018/19 : 8 ; 2019/20 : 13 ; 2020/21 : 8)

2.6.3 Nombre de membres du personnel pénitentiaire formés aux nouvelles instructions permanentes de gestion et d'administration des prisons (2018/19 : 748 ; 2019/20 : 667 ; 2020/21 : 720)

Produits

- Fourniture d'un appui aux autorités judiciaires et pénitentiaires du pays et des États, dans le cadre de 2 ateliers organisés à Khartoum et El-Fasher, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUATS, sur le thème de la transition et du transfert des activités liées à l'état de droit, en particulier dans les zones de tension, et de l'application des dispositions du Plan national de protection des civils relatives à l'instauration d'un environnement protecteur
- Fourniture de conseils et d'un appui technique à l'application des dispositions relatives à l'état de droit, à la justice et à la responsabilité qui figureront dans l'accord de paix prévu, en coordination avec la MINUATS, dans le cadre de 5 ateliers de renforcement des capacités organisés au niveau des États à l'intention des membres de l'ordre des avocats et consacrés au rôle que ceux-ci auront à jouer dans le Plan national de protection des civils et la mise en œuvre de l'accord de paix

- Organisation, à l'intention des procureurs et des enquêteurs de police, de 4 ateliers de quatre jours visant à renforcer leur capacité à gérer les risques et les menaces en matière de protection dans les zones de tension dans la région de Jebel Marra et au Darfour occidental
- Organisation, à l'intention de 80 participantes et participants, de 2 ateliers-forums sur la justice pénale devant permettre aux acteurs de la justice et à la société civile de mieux se coordonner face aux défis liés à la protection des civils
- Fourniture d'un appui au renforcement du dialogue avec la population dans l'exercice de la justice dans le cadre de 2 ateliers de renforcement des capacités à l'intention d'assistants et assistantes juridiques offrant leurs services dans les centres de justice et de renforcement de la confiance des camps de déplacés du Darfour occidental
- Fourniture de matériel et de mobilier de bureau à 1 bureau du procureur et à 1 tribunal rural du Darfour occidental et à 2 centres de protection de la famille et de l'enfance de la région de Jebel Marra et fourniture de matériel de bureau aux bureaux du procureur de Koutoum, Kass, Zalingei et Nertiti ainsi qu'aux conseillers juridiques du Ministère de la justice à El-Fasher et Zalingei, en appui au Plan national de protection des civils
- Fourniture d'un appui technique à l'élaboration, à l'adoption et à la validation de 8 directives générales relatives à la gestion des établissements pénitentiaires, dans le cadre de la réunion nationale sur le développement de ces établissements
- Organisation, à l'intention de 150 nouveaux agents pénitentiaires, de 5 ateliers de formation de deux semaines sur les fonctions pénitentiaires et les droits humains, notamment sur le respect des directives générales relatives au fonctionnement des établissements pénitentiaires, devant permettre de remédier aux problèmes de protection rencontrés dans les établissements situés dans les zones de tension (Koutoum, Kabkabiya, Nertiti, Kass et Zalingei)
- Organisation de 5 stages de formation en cours d'emploi de deux semaines, à l'intention de 200 agents pénitentiaires, sur l'adoption d'une approche fondée sur les droits humains dans la gestion des établissements pénitentiaires et l'intégration des directives générales au fonctionnement de ces établissements
- Participation à des réunions hebdomadaires avec les autorités pénitentiaires des États concernant l'application des directives générales adoptées, l'objectif étant de renforcer la gestion et le fonctionnement des établissements pénitentiaires du Darfour
- Organisation, à l'intention de membres du personnel des services de police, des services judiciaires, des bureaux du procureur, des services sociaux et des services de santé, de 5 ateliers de sensibilisation d'une journée sur la fourniture de services de justice pénale, conformément aux résolutions [1325 \(2000\)](#) et [2429 \(2018\)](#)
- Organisation, dans 5 États, à l'intention des responsables des services d'accueil pour les femmes de la police soudanaise, de 5 ateliers d'une journée sur la violence sexuelle et fondée sur le genre et le bon fonctionnement des services d'accueil
- Organisation, à l'intention des responsables des services d'accueil pour les femmes de la police soudanaise, de 5 ateliers de deux jours sur les normes déontologiques à respecter dans la communication d'informations relatives à la violence sexuelle et fondée sur le genre
- Tenue, avec les acteurs du pouvoir judiciaire, de 1 forum de sensibilisation sur les mesures destinées à favoriser le recrutement et la participation des femmes au système de justice formelle
- Organisation, à l'intention des juges des tribunaux ruraux et des tribunaux de district et du personnel de l'administration foncière, de 4 ateliers tables rondes sur le renforcement des liens entre les recours prévus par les systèmes traditionnel (judiyya), administratif et judiciaire en ce qui concerne les questions foncières
- Organisation, à l'intention des juges des tribunaux de district, de 1 atelier d'une journée sur le règlement des différends fonciers

- Organisation de 5 stages de formation des formateurs à l'intention des juges des tribunaux de district afin de créer une réserve de formateurs pour former les juges des tribunaux ruraux du Darfour
- Organisation, à l'intention de juges des tribunaux ruraux, de 2 ateliers de formation à la médiation des conflits intercommunautaires et aux questions d'administration foncière
- Organisation de 10 stages de formation de dix jours à l'intention de 400 agents de la police soudanaise, afin de renforcer les capacités de ces agents en matière de police de proximité
- Organisation, au Darfour central, au Darfour méridional et au Darfour septentrional, de 9 ateliers de trois jours à l'intention de 45 hauts responsables de la police soudanaise et organisation, dans chaque État, à l'intention de 15 hauts responsables de la police soudanaise, de 3 ateliers consacrés à la gestion du changement, au commandement et le contrôle et à l'analyse et à la cartographie de la criminalité
- Organisation de 7 ateliers de formation de trois jours à l'intention de 120 agents de la police soudanaise de rang intermédiaire à Zalingei, Golo et Nertiti, au Darfour central, à Koutoum et Sortoni, au Darfour septentrional, à Geneina, au Darfour occidental et à Kalma, au Darfour méridional, et, dans chaque État, de 3 ateliers à l'intention de 40 agents de la police soudanaise de rang intermédiaire sur la déontologie et la discipline policières, la protection des victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre au travail, les dispositifs d'alerte précoce et d'intervention rapide et les activités de police de proximité
- Organisation de 31 sessions de formation des formateurs thématiques d'une durée de dix jours à l'intention de 330 agents de la police soudanaise dans des bases d'opération du Darfour central (conduite de patrouilles, activités de police fondées sur le renseignement et enquêtes sur la criminalité organisée et la criminalité transnationale), du Darfour méridional (dispositifs d'alerte précoce et d'intervention rapide et violence sexuelle et fondée sur le genre) et du Darfour septentrional (protection des civils, gestion de l'ordre public et enquêtes sur le trafic d'êtres humains)
- Organisation de 7 dialogues au niveau local avec 125 responsables des services d'accueil pour les femmes de la police soudanaise dans les 5 États du Darfour, y compris dans les zones de tension (Koutoum, Sortoni, Geneina, Kalma, Zalingei, Golo et Nertiti), dans l'optique de renforcer la confiance de la population et de mieux faire connaître les lois relatives à la violence fondée sur le genre
- Organisation de 8 forums de sensibilisation à l'intention de 130 agents de la police soudanaise, dont 65 femmes, dans l'optique d'accélérer le recrutement de femmes qualifiées et motivées et de veiller à ce que celles-ci accèdent au système de formation de la police et intègrent les services de police
- Fourniture d'équipement aux commissariats de Riyad et Danderin, au poste de police de Makada et aux centres de police de proximité de Sirba et Rossi, au Darfour occidental ; au centre de police de proximité d'Al-Laboub, au Darfour oriental ; aux postes de police de Merching et Gradia, au commissariat de Kaileik et au poste de police de Gatena, à Kass, au Darfour méridional ; au poste de police de Hamidiya, à Zalingei, au Darfour central
- Modernisation de 11 services d'accueil pour les femmes de la police soudanaise par l'intermédiaire de travaux de rénovation mineurs et fourniture d'équipement et de mobilier (bureaux, placards, ordinateurs de bureaux et imprimantes, chaises de bureau et chaises en plastique) à 1 service d'accueil du Darfour septentrional et 10 services d'accueil du Darfour central
- Conduite de travaux mineurs de remise en état au quartier général de la police de Koutoum et au commissariat principal de Koutoum et fourniture d'équipement à 8 commissariats de cette localité (Fata Borno, Disa, Gabir, Masri, Oum Souleïaa, Hachaba, Ssrakoli et Damrat el-Cheik) et à 2 postes de police du Darfour central (villages de Gurney et Guildo, localité de Nertiti)
- Agrandissement et constructions d'installations de formation à l'école de formation de Zalingei, au Darfour central
- Fourniture d'équipement à 1 centre de police de proximité à Azoum et à 1 commissariat de police à Nertiti, au Darfour central, à l'appui des activités de police de proximité

- Organisation d'une campagne en faveur de l'institution d'un quota d'au moins 15 pour cent de femmes occupant des postes clés dans la police soudanaise, dans tous les États du pays

Facteurs externes

Les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police maintiennent ceux-ci aux niveaux fixés dans les mémorandums d'accord ; le Gouvernement soudanais et les mouvements encore réticents à s'associer au processus de paix coopèrent pleinement avec la MINUAD et les partenaires humanitaires et leur garantissent un accès libre et sans entrave pour leur permettre de fournir une protection et des secours humanitaires aux populations touchées par le conflit ; les donateurs apportent aux organismes, fonds et programmes chargés des questions humanitaires et du développement l'appui dont ils ont besoin pour fournir une aide aux populations les plus vulnérables touchées par le conflit ; les donateurs d'aide bilatérale et multilatérale apportent un financement durable à l'appui de l'exécution des programmes en faveur de l'état de droit au Darfour ; le Gouvernement fait preuve de coopération et facilite la levée des obstacles entravant l'accès aux sites où des violations des droits humains ont été commises, s'engage résolument dans la réforme de la police, la réforme pénitentiaire et la réforme du secteur de la justice, est disposé à prendre en main le renforcement des capacités des acteurs des secteurs policier, judiciaire et pénitentiaire et soutient la finalisation du Plan national de protection des civils

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (Protection des civils)

<i>Catégorie</i>	<i>Total</i>
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2019/20	49
Effectif proposé 2020/21	49
Variation nette	–
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2019/20	4 001
Effectif proposé 2020/21	4 001
Variation nette	–
<i>III. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2019/20	760
Effectif proposé 2020/21	760
Variation nette	–
<i>IV. Unités de police constituées</i>	
Effectif approuvé 2019/20	1 740
Effectif proposé 2020/21	1 740
Variation nette	–
<i>V. Personnel fourni par des gouvernements</i>	
Effectif approuvé 2019/20	6
Effectif proposé 2020/21	6
Variation nette	–

VI. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du commandant de la force									
Postes approuvés 2019/20	1	1	–	–	1	3	2	–	5
Postes proposés 2020/21	1	1	–	–	1	3	2	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de la police									
Postes approuvés 2019/20	–	2	11	–	1	14	–	–	14
Postes proposés 2020/21	–	2	11	–	1	14	–	–	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la coordination des activités de protection des civils et d'aide humanitaire									
Postes approuvés 2019/20	–	1	4	2	1	8	11	–	19
Postes proposés 2020/21	–	1	4	2	1	8	11	–	19
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe consultatif sur les questions de genre									
Postes approuvés 2019/20	–	–	1	1	–	2	5	–	7
Postes proposés 2020/21	–	–	1	1	–	2	5	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des droits humains									
Postes approuvés 2019/20	–	1	4	10	1	16	8	2	26
Postes proposés 2020/21	–	1	4	10	1	16	8	2	26
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la protection de l'enfance									
Postes approuvés 2019/20	–	–	1	1	–	2	3	–	5
Postes proposés 2020/21	–	–	1	1	–	2	3	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire									
Postes approuvés 2019/20	–	1	3	2	1	7	5	–	12
Postes proposés 2020/21	–	1	3	2	1	7	5	–	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)									
Postes approuvés 2019/20	1	6	24	16	5	52	34	2	88
Postes proposés 2020/21	1	6	24	16	5	52	34	2	88
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I à VI)									
Postes approuvés 2019/20									6 644
Postes proposés 2020/21									6 644
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 3 : appui au règlement des conflits communautaires par la médiation

52. Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la violence intercommunautaire dans la région de Jebel Marra, la MINUAD s'emploiera essentiellement à améliorer les systèmes d'alerte rapide et d'échange d'informations, à prévenir les conflits entre agriculteurs et éleveurs nomades, à apporter son concours à des initiatives de médiation et de réconciliation cruciales sur le plan local et à renforcer les capacités des parties prenantes de la région. Elle entend consolider les mécanismes traditionnels de réconciliation et appuyer les initiatives de réconciliation visant à promouvoir la coexistence pacifique et à favoriser l'accès partagé aux ressources naturelles. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle concourra à la création et à la mise en place de cadres institutionnels devant permettre de remédier aux causes profondes du conflit. Compte tenu de l'évolution de la dynamique du conflit dans la région de Jebel Marra et du retour des personnes déplacées dans leur région d'origine, la MINUAD s'attachera de plus en plus à consolider la paix, à renforcer la gouvernance et à asseoir l'autorité de l'État afin d'instaurer une paix durable au Darfour. Elle dialoguera avec les commissaires locaux, l'administration autochtone et les notables locaux au sujet de l'appui aux structures de coexistence pacifique qu'elle a établies au niveau des communautés. Dans plusieurs zones touchées par la propagation de la COVID-19 et la violence intercommunautaire, l'Opération soutiendra les efforts faits par le Gouvernement pour contenir la propagation de la maladie et, dans le même temps, favorisera la coexistence pacifique, la réconciliation et le règlement pacifique des conflits, en particulier dans la région de Jebel Marra. Par l'intermédiaire des équipes chargées de la liaison avec les États, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies s'emploieront ensemble à appuyer la mise en œuvre des priorités en matière de consolidation de la paix, telles que la résilience, les moyens de subsistance, les solutions durables et l'accès des personnes déplacées aux services dans leur communauté d'accueil.

53. La MINUAD continuera de faciliter la mise en œuvre de projets de stabilisation des communautés dans la région de Jebel Marra à l'intention de bénéficiaires directs, notamment les jeunes à risque et les membres de communautés à risque, et en particulier les personnes déplacées et rapatriées, en collaboration avec les parties prenantes, notamment les dirigeants locaux et responsables de communautés, les ministères d'exécution concernés, la MINUATS, l'équipe de pays des Nations Unies et la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Ces projets consisteront à aider les jeunes à risque à accéder à une formation professionnelle, à obtenir des moyens de subsistance et à générer des revenus afin d'éviter qu'ils ne rejoignent des groupes ou des bandes armées ou qu'ils ne se livrent au banditisme ou à des activités criminelles. Plusieurs projets seront mis en œuvre dans les zones les plus vulnérables, les plus instables et les plus exposées aux conflits dans la région de Jebel Marra pour lutter contre la prolifération des armes au Darfour et pour sensibiliser les populations locales à l'importance du stockage dans des conditions de sécurité, du marquage, de l'enregistrement et de la remise volontaire des armes à feu détenues illégalement par des civils, en particulier dans les camps de déplacés.

54. Conformément à l'Accord de Djouba du 3 octobre 2020, la MINUAD soutiendra si on le lui demande la conception, la planification et la mise en œuvre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des mouvements armés actifs au Soudan, en collaboration avec les autorités nationales, la MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies. La portée et les modalités de cet appui seront conformes aux dispositions de l'Accord de Djouba relatives à la sécurité ainsi qu'aux demandes des autorités nationales et des administrations compétentes. La MINUAD collaborera avec les principales parties prenantes et, en tirant parti des atouts de chacune,

favorisera les synergies pour garantir qu'un soutien soit fourni en temps voulu tout au long de sa transition. Pour atteindre cet objectif, elle s'emploiera à promouvoir un processus de planification intégré afin de mobiliser les acteurs clés, d'obtenir des ressources suffisantes et de prévenir les lacunes sur le plan opérationnel, qui pourraient compromettre l'exécution de l'Accord de Djouba et des futurs accords de paix. Ces travaux serviront de base au soutien consultatif, à l'assistance technique et aux activités programmatiques qui seront fournis ultérieurement. La MINUAD favorisera également la participation réelle des femmes à chaque étape du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Enfin, des ateliers sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la gestion des armes légères et de petit calibre, les projets d'intérêt local et la prise en charge psychosociale seront organisés en partenariat avec la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies en vue de préparer la planification et la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration au Darfour dans le cadre de la suite donnée à l'Accord de Djouba.

55. L'Opération s'emploiera à accroître la participation des femmes aux initiatives de prévention et de médiation des conflits et continuera de consacrer des moyens à la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble de ses politiques et stratégies.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.1 Médiation et règlement des conflits locaux

3.1.1 Diminution du nombre de conflits locaux grâce à un dialogue associant toutes les parties et à une plus forte implication des populations locales (2018/19 : 25 ; 2019/20 : 33 ; 2020/21 : 20)

3.1.2 Nombre d'accords de paix, de réconciliation et de cessation des hostilités conclus par les parties aux conflits intercommunautaires (2018/19 : 0 ; 2019/20 : 0 ; 2020/21 : 3)

3.1.3 Mise en place de dispositifs formels de concertation en vue du règlement des conflits intercommunautaires (2018/19 : amélioration de la coordination des dispositifs de concertation ; 2019/20 : renforcement de la coordination des dispositifs de concertation dans la région de Jebel Marra ; 2020/21 : élargissement des dispositifs de concertation mis en place au niveau des États à la région de Jebel Marra)

Produits

- Animation de 10 réunions de concertation entre groupes d'agriculteurs et de pasteurs dans la région de Jebel Marra, en coordination avec les autorités locales, l'administration autochtone et les autres administrations publiques compétentes, en vue d'atténuer les conflits et de promouvoir la coexistence pacifique
- Organisation de 8 réunions d'information avec des agriculteurs et des pasteurs dans la région de Jebel Marra pour encourager la consultation et engager un dialogue visant à prévenir les affrontements, à apaiser les tensions et à régler les conflits en matière d'accès aux ressources naturelles et de gestion de ces ressources
- Organisation de 8 réunions avec les comités de protection de l'agriculture, les comités pour la coexistence pacifique et les comités tribaux de réconciliation (ajaouid) dans la région de Jebel Marra, en vue d'apaiser les conflits et de veiller à l'application des accords de paix et de cessation des hostilités conclus à l'échelon local

- Organisation de 4 ateliers de renforcement des capacités en matière de consolidation de la paix et de 2 séminaires sur la bonne gouvernance dans la région de Jebel Marra, à l'intention des parties prenantes locales – société civile, fonctionnaires et autorités locales – en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies
- Organisation de 2 réunions avec les mécanismes traditionnels de réconciliation (ajaouid ou judiya) dans la région de Jebel Marra pour plaider en faveur de la participation des femmes au processus de réconciliation traditionnel
- Organisation de 6 réunions avec l'administration autochtone pour plaider en faveur de la participation des femmes au mécanisme de réconciliation traditionnel au Darfour
- Organisation de 1 atelier concernant l'établissement d'un bilan stratégique sur la médiation des conflits intercommunautaires au Darfour

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Stabilisation des communautés dont les membres risquent d'être recrutés par des groupes armés ou criminels

3.2.1 Augmentation du nombre d'ex-combattants participant à des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et recevant une aide à la réinsertion (2018/19 : 729 ; 2019/20 : 0 ; 2020/21 : 0)

3.2.2 Mise en œuvre de projets ciblés de création d'emplois et de stabilisation des communautés axés sur la participation des jeunes et des femmes dans la région de Jebel Marra (2018/19 : 58 ; 2019/20 : 20 ; 2020/21 : 6)

3.2.3 Augmentation du nombre de civils qui remettent des armes détenues illégalement en échange de moyens de subsistance (2018/19 : 0 ; 2019/20 : 200 ; 2020/21 : 0)

Produits

- Organisation de réunions mensuelles avec la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires compétents, en vue de planifier et de coordonner l'appui à l'exécution d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants issus des mouvements signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour
- Prestation d'une assistance technique et logistique aux institutions nationales compétentes, dont la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour, et versement d'indemnités de réinsertion à l'appui de la démobilisation d'ex-combattants
- Organisation de 1 atelier sur les enseignements tirés du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration au Darfour
- Organisation de 1 atelier concernant l'établissement d'un bilan stratégique sur le contrôle des armes détenues par des civils au Darfour
- Organisation de 2 ateliers sur la prise en charge psychosociale des ex-combattants, dont 1 atelier à l'intention des fonctionnaires de la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et du Gouvernement soudanais, et 1 atelier de formation des formateurs à l'intention du personnel de terrain de la Commission et des autorités de l'État du Darfour
- Organisation de 2 ateliers de renforcement des capacités sur la prise en compte des questions de genre dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration : 1 atelier à l'intention des fonctionnaires de la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et

des ministères d'exécution concernés dans la région de Jebel Marra et 1 atelier à l'intention des dirigeantes d'organisations et de groupes de la société civile, axé principalement sur l'inclusion des ex-combattantes

- Mise en œuvre de 6 projets de stabilisation des communautés et de 2 projets de sécurité des communautés et de contrôle des armes dans la région de Jebel Marra

Facteurs externes

Le nombre de conflits intercommunautaires peut augmenter ou diminuer ; des civils peuvent être déplacés ; des accords de cessation des hostilités ou de paix doivent être signés et mis en œuvre par les parties au conflit ; la portée des affrontements et le nombre de civils tués ou déplacés dépendent de facteurs et d'éléments complexes autres que les conflits intercommunautaires ; les différentes parties doivent être prêtes à conclure un accord de cessation des hostilités et le Gouvernement soudanais doit être disposé à l'entériner ; le Gouvernement et les parties au conflit doivent coopérer et contribuer au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des membres des mouvements armés signataires ; des effectifs en tenue doivent être prévus pour assurer des services d'escorte et de sécurité pour le personnel menant des opérations sur le terrain.

Tableau 4

Ressources humaines : composante 3 (Appui au règlement des conflits communautaires par la médiation)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Section de la gouvernance et de la stabilisation des communautés									
Postes approuvés 2019/20	–	1	2	6	1	10	14	–	24
Postes proposés 2020/21	–	1	2	6	1	10	14	–	24
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Postes approuvés 2019/20	–	1	2	6	1	10	14	–	24
Postes proposés 2020/21	–	1	2	6	1	10	14	–	24
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 4 : appui

56. La composante Appui est chargée d'assurer des services rapides, efficaces, efficients et responsables afin d'aider l'Opération à s'acquitter de son mandat, en exécutant les produits prévus, en améliorant les services et en réalisant des gains d'efficacité. Elle prêtera un appui à 49 observateurs militaires, 4 001 membres de contingents, 760 membres de la police des Nations Unies, 1 740 membres d'unités de police constituées, 527 membres du personnel recruté sur le plan international, 872 membres du personnel recruté sur le plan national, 97 membres du personnel temporaire, 68 Volontaires des Nations Unies et 6 membres du personnel fourni par des gouvernements. Cet appui couvrira les domaines suivants : exécution des programmes relatifs à la déontologie et à la discipline et au VIH/sida, administration du personnel, services de gestion financière, soins de santé, entretien et construction de bureaux et de logements, informatique et communications, transports aériens et de

surface, approvisionnement et ravitaillement, et prestation de services juridiques et de sécurité pour l'ensemble de l'Opération.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.1 Fourniture à l'Opération de services d'appui rapides, efficaces, efficaces et responsables

4.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (les opérations de recherche et de sauvetage et les évacuations sanitaires primaires et secondaires ne sont pas comptabilisées) (2018/19 : 94 % ; 2019/20 : 69 % ; 2020/21 : ≥ 90 %)

4.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2018/19 : 10,2 % ; 2019/20 : 9 % ; 2020/21 : 9 % \pm 2 %)

4.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2018/19 : 28 % ; 2019/20 : 26 % ; 2020/21 : 27 %)

4.1.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 87 ; 2020/21 : ≤ 75 %)

4.1.5 Nombre moyen de jours civils consacrés au recrutement par avis de vacance de poste spécifique, de la publication de l'avis de vacance à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 154 ; 2020/21 : ≤ 124)

4.1.6 Note globale sur le tableau de bord environnemental de l'Administration (2018/19 : 64 ; 2019/20 : 100 ; 2020/21 : 100)

4.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2018/19 : 78 % ; 2019/20 : 84 % ; 2020/21 : ≥ 95 %)

4.1.8 Note globale concernant l'indice de performance du Département de l'appui opérationnel en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2018/19 : $\geq 1\ 800$; 2019/20 : $\geq 1\ 341$; 2020/21 : $\geq 1\ 800$)

4.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2018/19 : 1 511 ; 2019/20 : 1 341 ; 2020/21 : $\geq 1\ 800$)

4.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues et commandes passées en

temps voulu (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 11 % ; 2020/21 : ≤ 20 %)

4.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 %)

4.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2018/19 : 99 % ; 2019/20 : 99 % ; 2020/21 : 95 %)

Produits

Amélioration des services

- Exécution du plan d'action pour l'environnement dans la zone de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration

Services de transport aérien

- Exploitation et entretien de 10 appareils (2 avions et 8 hélicoptères)
- Réalisation d'un total de 5 588 heures de vol prévues par des prestataires commerciaux pour tous les services : transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherche et sauvetage et évacuations sanitaires primaires et secondaires
- Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 10 appareils, ainsi que pour 14 aérodromes et sites d'atterrissage

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 474,0 millions de dollars

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 1 564 civils (527 membres du personnel recruté sur le plan international, 872 membres du personnel recruté sur le plan national, 97 membres du personnel temporaire et 68 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, les voyages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget, la formation et la gestion de la performance

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de remise en état pour tous les sites
- Exécution de 5 projets de construction, de rénovation et d'aménagement
- Exploitation et entretien de 1 369 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU, dont 18 stations de traitement des eaux et des déchets et 36 puits
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 23 sites

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 23,4 millions de litres de carburant (5 millions pour les opérations aériennes, 1,8 million pour les transports terrestres et 16,6 millions pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans tous les points de distribution et toutes les installations de stockage

Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

- Fourniture de 1 877 radios portatives, de 783 radios mobiles pour véhicules et de 35 radios fixes, ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et entretien de 1 site de production radiophonique
- Exploitation et entretien d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données (1 station terrestre, 34 microterminaux VSAT, 78 centraux téléphoniques et 109 liaisons hertziennes), et fourniture d'abonnements à des services de téléphonie mobile
- Fourniture de 2 101 ordinateurs et de 239 imprimantes pour un effectif moyen de 2 106 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 106 appareils et 13 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et d'autres services communs
- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 35 réseaux locaux ou longue distance dans 89 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 350 000 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 1 785 cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU (1 unité médicale de niveau I et 2 hôpitaux de niveau I+) et fourniture d'un appui aux installations médicales appartenant aux contingents (24 unités médicales de niveau I et 1 hôpital de niveau II+) dans 16 sites, et gestion d'arrangements contractuels avec 2 autres hôpitaux de niveau III à Khartoum
- Entretien des dispositifs d'évacuation sanitaire vers 4 hôpitaux de niveau IV dans 4 sites en dehors de la zone de la mission (Afrique du Sud, Égypte, Émirats arabes unis et Kenya)

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximal autorisé de 6 550 militaires et policiers (49 observateurs militaires, 135 officiers d'état-major, 3 866 membres des contingents, 760 membres de la police des Nations Unies et 1 740 membres d'unités de police constituées) et de 6 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 22 unités militaires et unités de police constituées
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 3 866 membres des contingents et 1 636 membres des unités de police constituées
- Appui au traitement des demandes de remboursement, y compris des frais des voyages autorisés et des prestations, pour un effectif moyen de 4 050 militaires et 2 500 policiers et 6 membres du personnel fourni par les gouvernements

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 1 157 véhicules appartenant à l'ONU (575 véhicules légers, 272 véhicules à usage spécial, 8 ambulances, 15 véhicules blindés et 287 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires), grâce à 2 ateliers militaires principaux et 7 ateliers de réparation répartis sur 9 sites, et fourniture de services de navette quotidiens 7 jours par semaine pour le transport du personnel des Nations Unies à l'intérieur de la zone de la mission

Sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 dans toute la zone de la mission
- Protection rapprochée 24 heures sur 24 des hauts responsables de l'Opération et des visiteurs de haut rang
- Évaluation des conditions générales de sécurité dans toute la zone de mission, y compris dans 120 logements
- Organisation de 1 084 séances d'information sur les questions de sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission, d'une initiation aux questions de sécurité, d'une formation de base à la lutte contre les incendies et d'exercices incendie à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la mission

Déontologie et discipline

- Exécution d'un programme de déontologie et de discipline s'appliquant à tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), et comprenant formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires

VIH/sida

- Exploitation et entretien de centres proposant des services confidentiels de conseil et de dépistage volontaire du VIH, et exécution de programmes de sensibilisation à la question du VIH, y compris en ayant recours à la formation par les pairs, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

Facteurs externes

Les fournisseurs et prestataires sont en mesure de livrer les biens et services commandés ; les conditions de sécurité permettent de circuler librement dans la zone de la mission ; aucune activité susceptible de contaminer ou recontaminer des zones déclarées sans mines n'a lieu.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 4 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		Volontaires	Unies	
Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2019/20	–	1	5	7	8	21	21	–	42
Postes proposés 2020/21	–	1	5	7	8	21	21	–	42
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Chef de la gestion des opérations et des ressources									
Postes approuvés 2019/20	–	1	13	12	59	85	141	8	234
Postes proposés 2020/21	–	1	13	12	59	85	141	8	234
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Pilier Services									
Postes approuvés 2019/20	–	1	13	21	73	108	243	39	390
Postes proposés 2020/21	–	1	13	21	73	108	243	39	390
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés 2019/20	–	–	–	1	15	16	81	–	97

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Emplois de temporaire proposés 2020/21	–	–	–	1	15	16	81	–	97
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (pilier Services)									
Effectif approuvé 2019/20	–	1	13	22	88	124	324	39	487
Effectif proposé 2020/21	–	1	13	22	88	124	324	39	487
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Postes approuvés 2019/20	–	1	6	6	58	71	103	19	193
Postes proposés 2020/21	–	1	6	5	56	68	97	19	184
Variation nette	–	–	–	(1)	(2)	(3)	(6)	–	(9)
Section de la sécurité et de la sûreté									
Postes approuvés 2019/20	–	–	5	8	84	97	256	–	353
Postes proposés 2020/21	–	–	5	8	84	97	256	–	353
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Équipe déontologie et discipline									
Postes approuvés 2019/20	–	–	2	4	1	7	4	–	11
Postes proposés 2020/21	–	–	2	4	1	7	4	–	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe du VIH/sida									
Postes approuvés 2019/20	–	–	1	–	–	1	6	–	7
Postes proposés 2020/21	–	–	1	–	–	1	6	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Postes approuvés 2019/20	–	4	45	58	283	390	774	66	1 230
Postes proposés 2020/21	–	4	45	57	281	387	768	66	1 221
Variation nette	–	–	–	(1)	(2)	(3)	(6)	–	(9)
Emplois de temporaire approuvés au 30 juin 2020									
Emplois de temporaire approuvés au 30 juin 2020	–	–	–	1	15	16	81	–	97
Emplois de temporaire proposés 2020/21	–	–	–	1	15	16	81	–	97
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (Appui)									
Effectif approuvé au 30 juin 2020	–	4	45	59	298	406	855	66	1 327
Effectif proposé 2020/21	–	4	45	58	296	403	849	66	1 318
Variation nette	–	–	–	(1)	(2)	(3)	(6)	–	(9)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Pilier Services

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 6 postes

57. Il est proposé de supprimer 9 postes du pilier Services [1 spécialiste des achats (P-3), 2 assistant(e)s aux achats (Service mobile) et 6 postes d'agent(e)s recruté(e)s sur le plan national [5 assistant(e)s aux achats (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) et 1 assistant(e) administratif(ve) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)] dans la Section des achats à compter du 1^{er} juillet 2020, en raison de la baisse du volume des achats, les opérations de la MINUAD ayant diminué à la suite de la réduction de la présence de l'Opération et en prévision de son retrait et de sa future clôture.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2018/19)	Montant alloué (2019/20)	Dépenses prévues (2020/21)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	2 980,5	1 560,1	1 464,1	(96,0)	(6,2)
Contingents	248 969,5	144 964,9	127 279,1	(17 685,8)	(12,2)
Police des Nations Unies	37 247,1	19 962,7	23 804,8	3 842,1	19,2
Unités de police constituées	54 075,4	59 707,1	56 519,8	(3 187,3)	(5,3)
Total partiel	343 272,5	226 194,8	209 067,8	(17 127,0)	(7,6)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	131 618,7	112 018,7	119 694,0	7 675,3	6,9
Personnel recruté sur le plan national	71 957,0	38 871,2	40 912,9	2 041,7	5,3
Volontaires des Nations Unies	5 770,8	3 708,1	3 547,7	(160,4)	(4,3)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	6 784,7	7 037,4	7 277,0	239,6	3,4
Personnel fourni par des gouvernements	522,8	278,0	262,1	(15,9)	(5,7)
Total partiel	216 654,0	161 913,4	171 693,7	9 780,3	6,0
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	10,3	196,1	136,1	(60,0)	(30,6)
Voyages officiels	3 225,4	2 184,7	2 034,1	(150,6)	(6,9)
Installations et infrastructures	36 347,4	17 432,3	15 995,0	(1 437,3)	(8,2)
Transports terrestres	5 603,5	3 322,7	1 979,3	(1 343,4)	(40,4)
Opérations aériennes	55 202,9	37 252,1	30 064,1	(7 188,0)	(19,3)
Opérations maritimes ou fluviales	179,7	5,2	–	(5,2)	(100,0)
Communications et informatique	16 472,4	14 523,5	13 269,1	(1 254,4)	(8,6)
Santé	740,8	803,3	1 366,1	562,8	70,1
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	37 268,7	50 677,5	28 436,3	(22 241,2)	(43,9)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	155 051,1	126 397,4	93 280,1	(33 117,3)	(26,2)
Montant brut	714 977,6	514 505,6	474 041,6	(40 464,0)	(7,9)
Recettes provenant des contributions du personnel	21 180,6	14 186,3	15 218,8	1 032,5	7,3
Montant net	693 797,0	500 319,3	458 822,8	(41 496,5)	(8,3)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	714 977,6	514 505,6	474 041,6	(40 464,0)	(7,9)

B. Contributions non budgétisées

58. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	5 529,8
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	122,8
Total	5 652,6

^a Y compris la valeur locative des terrains et bâtiments mis à disposition par le Gouvernement, les droits et redevances aéroportuaires et la redevance radiophonique.

C. Gains d'efficience

59. La Mission ne prévoit aucun gain d'efficience au cours de l'exercice 2020/21, car elle se prépare à la réduction de ses effectifs et à sa clôture finale.

D. Taux de vacance

60. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2020/21 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2018/19^a</i>	<i>Taux budgétisé 2019/20^b</i>	<i>Projection 2020/21</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	0,0	32,0	35,0
Contingents	(0,6)	0,0	7,0
Police des Nations Unies	1,4	32,0	29,0
Unités de police constituées	5,3	6,0	6,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	10,2	9,0	12,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	6,9	0,0	1,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	2,9	2,0	1,0
Volontaires des Nations Unies			
Recrutés sur le plan international	5,4	7,0	7,0
Recrutés sur le plan national	–	–	–
Emplois de temporaire ^c			
Personnel recruté sur le plan international	6,3	0,0	6,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	0,0	0,0	0,0

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2018/19^a</i>	<i>Taux budgétisé 2019/20^b</i>	<i>Projection 2020/21</i>
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	6,3	0,0	1,0
Personnel fourni par des gouvernements	0,0	0,0	0,0

^a Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif prévu, mois par mois.

^b Les taux de vacance de postes prévus au budget de l'exercice 2019/20 pour les membres du personnel en tenue et du personnel civil tiennent compte du déploiement effectif moyen au 31 décembre 2019.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

61. Les taux de vacance de postes prévus pour les membres du personnel en tenue et du personnel civil tiennent compte du déploiement effectif moyen au 30 septembre 2020.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

62. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2020/21, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 56 581 500 et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	23 603,8	13 531,7	37 135,5
Soutien logistique autonome	13 303,3	6 142,7	19 446,0
Total	36 907,1	19 674,4	56 581,5

<i>Facteurs applicables à la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,6	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} juin 2017
Usage opérationnel intensif	3,8	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} juin 2017
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,7	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} juin 2017
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-3,5		

F. Formation

63. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2020/21 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	–
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	216,1
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	264,5
Total	480,6

64. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2020/21, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2018/19</i>	<i>Nombre prévu 2019/20</i>	<i>Nombre proposé 2020/21</i>	<i>Nombre effectif 2018/19</i>	<i>Nombre prévu 2019/20</i>	<i>Nombre proposé 2020/21</i>	<i>Nombre effectif 2018/19</i>	<i>Nombre prévu 2019/20</i>	<i>Nombre proposé 2020/21</i>
Formation interne	33	71	100	538	165	460	10	26	–
Formation externe ^a	94	54	70	49	24	44	15	9	30
Total	127	125	170	587	189	504	25	35	30

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

65. Au cours de l'exercice 2020/21, l'Opération continuera d'assurer la formation des membres du personnel recruté sur les plans international et national ainsi que du personnel militaire et de police afin de les aider à maintenir à jour leur savoir-faire fonctionnel et technique. Plus précisément, elle accordera la priorité aux activités de formation dans le cadre desquelles les membres du personnel, en particulier ceux recrutés sur le plan national, peuvent s'approprier des outils et des connaissances utiles leur permettant de faciliter et d'optimiser leurs chances de trouver un emploi après la clôture.

G. Services de détection des mines et de déminage

66. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2020/21 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	–

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	7 074,9
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–

67. Les crédits demandés au titre des services de détection des mines et de déminage, qui s'élèvent à 7 074 900 dollars, serviront à couvrir les dépenses afférentes aux membres du personnel recruté sur les plans international et national (2 213 800 dollars) ; aux contrats passés et aux subventions octroyées au titre de l'établissement de levés des restes explosifs de guerre, de leur neutralisation et de la sensibilisation aux risques qu'ils présentent (4 259 100 dollars) ; aux autres dépenses opérationnelles et aux voyages du personnel (68 800 dollars). Le solde, à savoir 533 200 dollars, correspond aux frais d'appui et de gestion à régler au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

H. Autres activités relatives aux programmes

68. On trouvera ci-après un aperçu des dépenses prévues au titre des autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2020/21, ainsi qu'une comparaison avec les prévisions approuvées pour l'exercice précédent.

Activités de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour relatives aux programmes (1^{er} juillet 2020-30 juin 2021)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Activités relatives aux programmes</i>	<i>Liaison avec les États (quatre États du Darfour et région de Jebel Marra)</i>	<i>Activités de base</i>	<i>Total</i>
Appui aux institutions de l'état de droit (police, système judiciaire et administration pénitentiaire)	1 219,0	471,1	1 690,1
Appui à la promotion des droits humains	1 007,1	145,0	1 152,1
Appui aux solutions durables et aux moyens de subsistance	3 637,3	–	3 637,3
Appui à la fourniture immédiate de services	1 162,3	–	1 162,3
Dépenses d'appui aux activités opérationnelles	1 448,9	–	1 448,9
Appui au processus de paix	–	1 084,3	1 084,3
Protection des civils	–	1 815,0	1 815,0
Total (1^{er} juillet 2020-30 juin 2021)	8 474,6	3 515,4	11 990,0
Total (1^{er} juillet 2019-30 juin 2020)	28 251,4	4 883 125,0	33 134 488,0

69. Dans sa résolution 2429 (2018), le Conseil de sécurité a exprimé son soutien à l'adoption d'une double démarche pour le maintien de la paix dans la région de Jebel Marra et la consolidation de la paix dans le reste du Darfour. Dans les résolutions 2495 (2019), 2517 (2020) et 2525 (2020), il a été précisé que cette double démarche reposait sur deux axes, la consolidation de la paix et la stabilisation, d'une part, et le maintien de la paix, d'autre part, le but étant d'adapter les différentes tâches aux besoins de la population du Darfour.

70. Les équipes chargées de la liaison avec les États, opérationnelles depuis le 1^{er} janvier 2019, demeurent le principal dispositif d'exécution du concept de consolidation de la paix dans les quatre États du Darfour (Darfour septentrional, méridional, oriental et occidental) dont les activités de programme sont placées sous la direction l'équipe de pays des Nations Unies, en étroite coopération avec les acteurs nationaux qui utilisent les ressources financières et humaines de l'Opération. Au cours de l'exercice 2019/20, les fonctions de liaison avec les États ont été progressivement étendues à la région de Jebel Marra, tout d'abord à Kass (Darfour méridional) et à Nertiti et Zalingei (Darfour central) en janvier 2020, puis seront étendues à d'autres secteurs du Darfour central au cours de l'exercice actuel. Parallèlement, l'Opération mènera également ses activités relatives aux programmes de base dans toute la région de Jebel Marra à l'appui des activités de stabilisation et de consolidation de la paix dans les zones sensibles où il n'y a pas d'équipes chargées de la liaison avec les États, et mettra en œuvre des activités de retrait en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUATS.

71. Les ressources prévues au titre des programmes serviront à appuyer les quatre piliers sur lesquels reposent les fonctions de liaison avec l'État, notamment par la modernisation des infrastructures, la formation et le renforcement des institutions de l'état de droit, y compris la justice, l'administration pénitentiaire et la police, afin de renforcer leurs capacités de rendre la justice et de favoriser un environnement protecteur ; à appuyer des solutions durables par la fourniture d'une aide directe à la subsistance des rapatriés et des communautés d'accueil, notamment le rétablissement des capacités de production, la recherche de solutions aux problèmes fonciers et aux questions liées aux ressources et la facilitation du règlement pacifique et de la prévention des conflits intercommunautaires ; à soutenir le pilier Services immédiats par l'achat de produits non alimentaires et leur distribution aux ménages extrêmement vulnérables faisant partie de communautés de déplacés, et par l'extension des services publics essentiels dans les zones de retour intensif et les communautés d'accueil ; à continuer d'appuyer la promotion des droits humains par l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités à l'intention d'acteurs essentiels de la défense des droits humains (par exemple la Force de police soudanaise, les organes chargés de la protection de la famille et de l'enfance, les organisations de la société civile et les réseaux de protection des femmes), le renforcement de l'accès à la justice et des voies de recours pour les services de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre liée au conflit, et le renforcement des capacités des acteurs concernés de surveiller la situation des droits humains et de prendre des mesures dans ce domaine.

72. Les ressources prévues au titre des programmes de base serviront à continuer d'accompagner l'application du processus de paix au Darfour en aidant les femmes à participer au processus politique, en renforçant les capacités de la Commission de paix et en lui fournissant un appui logistique, et en transformant les mouvements armés du Darfour en partis politiques, entre autres, pendant la période de transition. En outre, l'Opération s'emploiera à appuyer le mandat de protection des civils par le lancement d'une formation expérimentale en matière de protection des civils non armés, qui sera mise en pratique dans trois zones sensibles du Darfour ; à mener auprès des populations des ateliers de renforcement de la confiance sur le rôle des responsables de la sécurité nationale en matière de protection des civils après le départ de la MINUAD ; à continuer d'aider l'administration autochtone et les mécanismes de médiation communautaire mis en place par la MINUAD pour traiter et arbitrer les conflits intercommunautaires ; à appuyer à l'exécution de projets de stabilisation des communautés et de collecte d'armes ; à contribuer au renforcement des capacités des institutions des droits humains et des mécanismes de justice transitionnelle et à renforcer la capacité des organisations de la société civile de surveiller et de signaler les violations des droits humains, ainsi que celle des acteurs de la justice pénale de

lutter contre l'impunité ; à continuer de renforcer les capacités de la Force de police soudanaise ; à organiser des réunions et des tables rondes consultatives, techniques et de coordination aux fins du transfert des tâches liées à l'état de droit de l'Opération aux autorités judiciaires et pénitentiaires nationales du Darfour et du Soudan.

III. Analyse des variations¹

73. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(96,0)	(6,2 %)

• **Mandat : modification des paramètres de calcul des coûts et des taux de vacance**

74. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par la réduction du taux de l'indemnité de subsistance (missions) qui devrait être appliqué pendant l'exercice budgétaire du fait que l'Opération fournit l'hébergement aux observateurs militaires. Elle tient également au fait que le taux de vacance de postes proposé est supérieur à celui budgétisé pour l'exercice 2019/20 (35,0 % contre 32 %).

	<i>Variation</i>	
Contingents	(17 685,8)	(12,2 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

75. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le rapatriement, au cours de l'exercice 2019/20, des membres des contingents, qui ont été maintenus en poste plus longtemps que prévu pour des raisons de sécurité, et par la réduction du contingent de la MINUAD à l'effectif autorisé de 4 001 militaires, alors que le déploiement moyen prévu est de 4 166 militaires. Elle tient également au fait que le taux de vacance de postes proposé est supérieur au taux de vacance budgétisé pour l'exercice 2019/20 (7,0 % contre 0 %). Elle est en partie contrebalancée par des dépenses supplémentaires liées au rapatriement d'une unité d'hélicoptères militaires de manœuvre du fait de la réduction des effectifs de l'Opération au cours des exercices 2018/19 et 2019/20.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	3 842,1	19,2 %

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

76. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'augmentation du taux de l'indemnité de subsistance (missions) qui sera appliqué pendant l'exercice 2020/21, le logement mis à disposition des membres de la police des Nations Unies pendant l'exercice n'étant pas le même que celui qui était prévu pour l'exercice précédent.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(3 187,3)	(5,3 %)

• **Mandat : modification du coût des voyages**

77. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre des voyages des unités de police constituées lors des relèves compte tenu de l'évolution des dépenses observée jusqu'ici, et par le fait qu'aucun crédit supplémentaire n'est demandé pour le rapatriement des unités de police constituées au cours de l'exercice budgétaire.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	7 675,3	6,9 %

• **Gestion : modification des paramètres de calcul des coûts et des taux de vacance**

78. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'augmentation du niveau moyen des salaires du personnel de la MINUAD recruté sur le plan international compte tenu de l'évolution des dépenses observée jusqu'ici pour l'Opération. Elle est en partie compensée par le fait que le taux de vacance de postes retenu pour l'exercice 2020/21 (12 %) est supérieur à celui prévu au budget de l'exercice 2019/20 (9 %).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	2 041,7	5,3 %

• **Gestion : modification des paramètres de calcul des coûts**

79. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'augmentation du niveau moyen des salaires du personnel de la MINUAD recruté sur le plan national compte tenu de l'évolution des dépenses observée jusqu'ici pour l'Opération. Elle est en partie compensée par la diminution des crédits demandés au titre des paiements dus aux fonctionnaires au moment de leur cessation de service par rapport à ce qui était prévu pour l'exercice précédent.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(160,4)	(4,3 %)

• **Gestion : modification des paramètres de calcul des coûts**

80. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le fait que le taux de vacance de postes retenu pour l'exercice est supérieur au taux effectif moyen de vacance de postes constaté pendant la période de juillet à octobre 2019 (3 %), qui avait servi de base au calcul des ressources nécessaires pour 2019/20.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	239,6	3,4 %

• **Gestion : modification des paramètres de calcul des coûts**

81. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'augmentation du niveau moyen des salaires du personnel de la MINUAD recruté sur le plan international compte tenu de l'évolution des dépenses observée jusqu'ici pour

l'Opération. Elle est en partie compensée par l'application d'un taux de vacance plus élevé pour le personnel recruté sur le plan national (6 %, contre 0 % en 2019/20).

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	(15,9)	(5,7 %)

• **Gestion : modification des paramètres de calcul des coûts**

82. La réduction des ressources demandées est principalement due à une diminution des dépenses prévues au titre des voyages du personnel fourni par des gouvernements au cours de l'exercice budgétaire compte tenu de l'évolution des dépenses observée jusqu'ici pour l'Opération.

	<i>Variation</i>	
Consultants et services de consultants	(60,0)	(30,6 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

83. La diminution des ressources nécessaires s'explique principalement par une baisse de la demande en consultants individuels et services de conseil, l'Opération se préparant à la réduction de ses effectifs et à sa clôture finale, et par le recours accru aux compétences internes de l'Opération.

	<i>Variation</i>	
Voyages officiels	(150,6)	(6,9 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

84. La diminution des ressources nécessaires tient essentiellement aux restrictions liées à la pandémie de COVID-19 et au recours accru aux réunions virtuelles et aux capacités de visioconférence. Elle est en partie contrebalancée par une hausse des crédits demandés compte tenu des mesures de quarantaine imposées par le Gouvernement soudanais pour limiter la propagation de la COVID-19.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(1 437,3)	(8,2 %)

• **Gestion : réduction du coût des carburants et des lubrifiants**

85. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le fait que le coût unitaire du combustible diesel devrait s'établir à 0,56 dollar par litre, contre 0,73 dollar prévu pour l'exercice 2019/20, et par la diminution des frais d'entretien. Elle est en partie contrebalancée par une augmentation des crédits demandés au titre des travaux de construction, de transformation, de rénovation et de gros entretien relatifs à la gestion du terrain de décharge de Zamzam, de la décharge de Nyala et de la déchetterie de la base logistique d'El-Fasher, en prévision de la réduction des effectifs de l'Opération et de sa clôture finale.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(1 343,4)	(40,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

86. La diminution des ressources demandées est principalement due à : a) une consommation attendue de combustible diesel et d'essence en 2020/21 inférieure à

celle de l'exercice 2019/20 (1,8 million de litres contre 2,6 millions de litres), qui s'explique par la réduction de la présence de l'Opération ; b) la diminution attendue du coût unitaire du carburant diesel (0,57 dollar par litre contre 0,73 dollar par litre pour l'exercice 2019/20) ; c) des prévisions en baisse pour ce qui est de l'acquisition de pièces de rechange.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	(7 188,0)	(19,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

87. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) le retrait proposé de quatre hélicoptères de la flotte aérienne de la MINUAD et la réduction des achats de carburant aviation du fait d'une plus faible présence de l'Opération ; b) la diminution attendue du coût unitaire du carburant aviation (0,55 dollar par litre contre 0,70 dollar par litre pour l'exercice 2019/20).

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	(1 254,4)	(8,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

88. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par l'absence d'acquisitions de matériel informatique et de matériel de communication et une baisse des crédits demandés au titre de l'entretien du matériel de communication et du matériel informatique en raison de la plus faible présence de l'Opération et de la réduction du nombre d'équipements informatiques utilisés.

	<i>Variation</i>	
Santé	562,8	70,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

89. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à la demande accrue d'équipements de protection individuelle destinés à contenir la propagation de la COVID-19 et à assurer la sécurité du personnel de la MINUAD.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(22 241,2)	(43,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

90. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par la réduction du niveau des activités relatives aux programmes, qui est passé de 33,1 millions de dollars en 2019/20 à 11,9 millions de dollars pour l'exercice 2020/21, l'Opération se préparant à la diminution de ses effectifs et à sa clôture finale, et par des ajustements apportés à la portée des activités relatives aux programmes de l'Opération après le récent retrait.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

91. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 474 041 600 dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, y compris le montant de 240 182 900 dollars précédemment approuvé pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 dans la résolution 74/261 C B de l'Assemblée générale ;

b) Mise en recouvrement, en sus du montant de 240 182 900 dollars précédemment mis en recouvrement pour la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020 en vertu des dispositions de la résolution 74/261 C de l'Assemblée générale, d'un montant additionnel de 233 858 700 dollars pour la période de six mois allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 74/261 C ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée

A. Assemblée générale

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(Résolution 70/286)

Décision ou demande

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le cadre de budgétisation axée sur les résultats permette de savoir où en est chaque mission dans l'exécution des tâches qui lui ont été confiées et si elle utilise les ressources de manière rationnelle, dans le plein respect du principe de responsabilité et compte tenu de l'évolution de son mandat (par. 15).

Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20).

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre

Mesures prises

Pour exécuter les tâches qui lui ont été confiées, l'Opération a formulé un cadre de budgétisation axée sur les résultats qui lui permet d'utiliser ses ressources de manière rationnelle tout en s'adaptant à l'évolution de l'environnement de travail.

Au cours des neuf derniers cycles budgétaires, l'Opération a transformé 181 postes d'administrateur(trice), d'agent(e) du Service mobile et de Volontaire des Nations Unies soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, dans le cadre d'un effort visant à rééquilibrer les ratios d'effectifs et à faire des économies. Sachant que ses effectifs devraient être réduits en prévision de sa clôture, elle n'a toutefois pas l'intention de procéder à de telles transformations pendant l'exercice 2020/21.

Les délais de recrutement ont été considérablement réduits, principalement en raison des progrès récemment accomplis pour ce qui est de la délivrance, par le Gouvernement soudanais, de visas d'entrée aux nouveaux membres du personnel sélectionnés pour des postes soumis à recrutement international à la MINUAD ; ils sont passés de 112 à 101 jours. En

compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22).

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24).

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25).

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31).

tenant dûment compte de la réduction prochaine de ses effectifs et sous réserve de la décision du Conseil de sécurité, l'Opération continuera de s'efforcer de pourvoir tous les postes vacants dans les temps.

L'Opération soutient la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix et dispose d'ailleurs d'une conseillère principale pour les questions de genre qui relève du Représentant spécial conjoint.

La MINUAD a fait d'importants efforts pour maintenir et accroître le nombre de candidates à des postes de haut niveau (P-5 et catégories supérieures). Aux postes de classe P-5 et de rang supérieur, le pourcentage de femmes atteint 26 %, alors qu'il était de 22 % en juin 2018. L'Opération continuera de s'efforcer d'accroître la représentation des femmes tant aux postes de haut niveau que dans ses effectifs en général.

Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour atténuer son empreinte écologique, l'Opération a achevé la construction d'une décharge sanitaire à Nyala, qui a ensuite été vandalisée lors du pillage du camp géant de Nyala et a été remplacée par un terrain de décharge contrôlée des déchets solides à Zamzam ; procédé à la centralisation du traitement des eaux usées afin de réduire la consommation énergétique des groupes électrogènes et aménagé une déchetterie à la base de soutien logistique d'El-Fasher aux fins de la gestion des déchets, dangereux ou non ; installé et mis en service à la déchetterie deux incinérateurs à usage général de grande capacité qui permettront d'éliminer les déchets, dangereux ou non ; installé dans plusieurs sites de la mission des broyeurs d'ampoules propres à éliminer en toute sécurité les ampoules et tubes fluorescents ; conclu des contrats spécialisés pour l'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques, du matériel antiprojectiles (par exemple

Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32).

Considère que les systèmes de drones aériens contribuent à l'exécution des mandats, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la situation et l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, et souligne qu'il faut remédier aux difficultés qui sont liées au déploiement et à l'utilisation de ces systèmes dans telle ou telle mission de maintien de la paix (par. 34).

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35).

les vestes en kevlar et les casques bleus) et de diverses matières dangereuses ; installé des panneaux solaires photovoltaïques pour alimenter en électricité les systèmes informatiques et les infrastructures de communication. Pour réduire sa dépendance aux combustibles fossiles, l'Opération a eu recours à des puits et à des chauffe-eaux. Elle a également organisé des activités de formation et des campagnes de sensibilisation sur les meilleures pratiques en matière d'économies d'énergie, de gestion de l'eau et de gestion des déchets.

L'Opération confirme respecter le mode opératoire standard relatif à l'évacuation de victimes, sur la base de la norme « 10-1-2 », qui a été communiquée à l'ensemble de ses parties prenantes. Des réunions sont organisées pour veiller à ce que ces dernières soient pleinement conscientes des responsabilités leur incombant. Des mises en situation réelle, dont la plus récente remonte à décembre 2019, ont par ailleurs été organisées à l'échelle de la mission. Toutes les évacuations de blessés effectuées pendant l'exercice considéré ont été menées à bien dans les délais impartis par la norme « 10-1-2 », avec la pleine participation de toutes les parties prenantes. On rappelle régulièrement dans les installations médicales de l'ensemble de l'Opération qu'il est essentiel que tous les membres du personnel connaissent parfaitement tous les aspects de la norme. En janvier 2020, une session de formation sur les services de réanimation et de traumatologie de base et avancés a été organisée à l'intention de l'ensemble du personnel médical militaire et de police. Les sessions de formation prévues pour avril 2020 ont été reportées en raison du plan de lutte contre la pandémie de COVID-19, qui a limité les activités de formation. La situation sera réexaminée dès que le taux d'infection aura sensiblement baissé.

La MINUAD confirme que des mesures efficaces sont mises en place pour veiller à la sécurité des informations recueillies. À ce jour, elle n'a déployé aucun système de drone aérien.

À ce jour, l'Opération n'a déployé aucun système de drone aérien.

Rappelle le paragraphe 39 de sa résolution 69/307 et les paragraphes 136 à 138 du rapport du Comité consultatif (A/70/742), prie de nouveau le Secrétaire général de garantir la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones aériens dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix et de veiller à la bonne utilisation des ressources en la matière, notamment en présentant des réalisations escomptées et des indicateurs de succès adaptés ainsi que des informations sur les produits, selon que de besoin, dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, et le prie de nouveau également de faire figurer dans le prochain rapport d'ensemble des renseignements détaillés portant, entre autres, sur les enseignements tirés de l'utilisation de systèmes de drones aériens dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 36).

Prie le Secrétaire général de continuer à revoir la composition des parcs de véhicules des missions, et à l'optimiser, de faire en sorte que les véhicules soient adaptés aux besoins, et de faire figurer, dans le prochain rapport d'ensemble, une analyse coûts-avantages présentant notamment le type, la qualité, l'efficacité, les dépenses d'entretien et l'impact sur l'environnement des véhicules à l'issue des ajustements qui auront été opérés (par. 40).

Prie également le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que les logements mis à la disposition du personnel en tenue et du personnel civil des Nations Unies en poste dans les opérations de maintien de la paix soient conformes aux normes des Nations Unies applicables en la matière et de lui faire rapport sur la question durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante et onzième session (par. 41).

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42).

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats

À ce jour, l'Opération n'a déployé aucun système de drone aérien.

Conformément aux instructions du Siège concernant le plan de transformation des véhicules appartenant à l'ONU, le comité du parc automobile de la MINUAD a élaboré un plan visant à optimiser la composition du parc de véhicules de l'Opération et à faire en sorte que les véhicules soient adaptés aux besoins.

La MINUAD a pris des mesures pour rénover les lieux d'hébergement et pour disposer de logements avec salle de bain attenante, en particulier dans les lieux d'affectation situés dans des zones reculées. La priorité a été donnée au personnel féminin et au personnel en tenue, conformément à la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies.

Par ailleurs, dans la mesure du possible, l'équipement des logements se fait en utilisant les stocks disponibles.

La mission continue d'assurer une planification et une budgétisation réalistes en déterminant les projets prioritaires à l'appui de son mandat et en proposant des estimations en fonction des ressources nécessaires, sur la base de sa connaissance du marché local et de l'expérience acquise dans le cadre d'autres projets. Aucun projet pluriannuel et aucun projet dont le coût dépasse 1 million de dollars n'est en cours d'exécution ou de planification pendant l'exercice 2020/21.

Le Groupe de la planification des acquisitions et des demandes d'achat est chargé de planifier, de contrôler

*Décision ou demande**Mesures prises*

et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43).

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45).

Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) pour ce qui est des achats destinés aux missions (par. 46).

Rappelle le paragraphe 38 de sa résolution 69/307 et prie le Secrétaire général de continuer à envisager de mettre en œuvre des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, notamment en confirmant que les chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de rendre compte de la question dans le prochain rapport d'ensemble (par. 47).

Considère que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats des missions, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets prévus dans le respect du principe de

et de suivre l'ensemble de la chaîne logistique de l'Opération afin d'assurer en continu la distribution des biens et la prestation des services pour répondre aux besoins opérationnels. L'une de ses fonctions principales consiste à vérifier les stocks avant tout nouvel achat. Le (la) Chef du Groupe est le (la) responsable désigné(e) chargé(e) de la mise en œuvre de cette politique et d'autres politiques connexes visant à éviter les achats inutiles.

L'Opération utilise des matériaux de construction disponibles localement (blocs de béton, acier, sable et gravier). De plus, le recrutement de vacataires pour l'entretien courant et les projets de construction à court terme permet d'utiliser les connaissances et moyens disponibles localement.

Depuis juillet 2020, la MINUAD ne contribue plus au financement du personnel de la Section de l'appui centralisé aux achats ; elle a en effet réduit le volume de ses achats en prévision de la réduction de ses effectifs et de sa clôture. Elle continue néanmoins d'utiliser les contrats conclus par la Section lorsqu'il y a lieu.

Les mesures ci-après ont déjà été prises pour renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation :

- a) dans le cadre des réunions d'information de routine organisées à l'intention des membres des équipages arrivant dans l'Opération, la MINUAD fait le point sur les conditions de sécurité dans la zone de la mission ;
- b) la Section de la sécurité de la MINUAD fournit chaque jour à la Section des transports aériens une évaluation des menaces contre les transports aériens ;
- c) la réunion d'information quotidienne à l'intention des membres des équipages comprend l'évaluation des menaces contre les transports aériens et un exposé sur la gestion des risques liés aux transports aériens ;
- d) sur la base de l'évaluation quotidienne des menaces contre les transports aériens et à chaque fois que cela est indiqué, la Section des transports aériens peut demander que des forces de protection terrestres soient déployées sur certains sites d'atterrissage ou que des dispositions spéciales soient prises auprès du Gouvernement soudanais.

L'Opération est consciente du rôle que les projets à effet rapide ont joué au fil des ans mais elle a décidé d'y mettre un terme pendant l'exercice 2017/18 pour adopter une démarche plus globale, axée

responsabilité, et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 55).

Souligne également qu'il importe de planifier de manière minutieuse et souple tout processus de transition, en étroite coordination avec toutes les entités du système des Nations Unies, les organisations régionales concernées et le gouvernement hôte, afin de garantir un transfert rapide, efficace et effectif des principales fonctions et des responsabilités essentielles lorsque le mandat évolue (par. 59).

Considère que l'inscription aux budgets des missions, au cas par cas, de fonds relevant d'activités de programmation vise à prêter une plus grande efficacité à l'exécution des mandats, et, afin d'assurer une plus grande transparence, prie le Secrétaire général de présenter de manière claire et systématique le coût d'activités de ce type lorsqu'elles seront inscrites aux budgets des missions (par. 68).

principalement sur les projets de stabilisation des communautés.

Depuis janvier 2019, la MINUAD s'est associée à l'équipe de pays des Nations Unies pour mettre en œuvre une démarche de transition globale et pour apporter des solutions durables aux facteurs de conflits critiques, en s'appuyant sur les équipes chargées de la liaison avec les États dans les zones stabilisées du Darfour septentrional, du Darfour méridional, du Darfour oriental et du Darfour occidental, d'où l'Opération s'est retirée. Grâce au mécanisme de liaison avec les États, le personnel de la MINUAD œuvre avec l'équipe de pays des Nations Unies à la mise en œuvre conjointe et coordonnée des activités relatives aux programmes qui visent à régler les conflits intercommunautaires et à promouvoir la résilience et des solutions durables pour les communautés touchées. Pour que les fonctions de liaison avec les États soient transférées sans heurt à l'équipe de pays des Nations Unies et au Gouvernement soudanais, un plan d'action conjoint pour la transition a été élaboré avec l'équipe de pays ; il couvre les domaines de la politique, de la sécurité et des programmes. La Cellule conjointe pour la transition met en œuvre le plan d'action conjoint pour la transition et aide l'équipe dirigeante de la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies à gérer et à mettre en œuvre le processus de transition au Darfour. Les interventions relatives aux programmes à mener dans les zones d'opérations du Darfour qui relèvent des équipes chargées de la liaison avec les États se font en consultation avec le Gouvernement par l'intermédiaire d'un comité conjoint composé de cinq représentants du Gouvernement et de cinq représentants des Nations Unies (tant de la MINUAD que des entités membres de l'équipe de pays des Nations Unies).

L'Opération a régulièrement inclus dans ses budgets des fonds consacrés aux activités relatives aux programmes ; en effet, ces activités contribuent à l'exécution de son mandat en ce qui concerne la consolidation de la paix, la promotion de la médiation des conflits locaux et de la réconciliation, la mise en œuvre de projets de stabilisation des communautés, le renforcement de l'état de droit et de la justice, la promotion des droits humains et de la prise en compte des questions de genre, et l'appui au processus de paix. Depuis janvier 2019, l'Opération demande également des fonds consacrés aux activités relatives aux programmes pour soutenir le processus de transition dans les zones stabilisées du Darfour

*Décision ou demande**Mesures prises*

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70 ; voir également par. 71, 76, 79, 80, 81 et 82).

septentrional, du Darfour méridional, du Darfour oriental et du Darfour occidental ; ces activités sont menées conjointement par la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies.

Les mesures prises par l'ensemble des missions, dont la MINUAD, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82 seront exposées dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

(résolution [74/261](#) C)

*Décision ou demande**Mesures prises*

Prie le Secrétaire général d'établir des cadres et des lignes directrices clairs pour déterminer la procédure d'appel à la concurrence (appel d'offres ou invitation à soumissionner) à utiliser, entre autres, pour l'acquisition de différents types de biens et services, notamment les services de transport aérien, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 9).

Étant donné que la plupart des appels d'offres locaux se font encore par courrier électronique et sur papier, les annonces d'adjudication n'ont pas été rendues publiques (par exemple sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies) ; les soumissionnaires, y compris l'adjudicataire, sont informés de l'issue de la procédure par courrier. Si une future version du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies devait rendre obligatoire la diffusion publique des résultats, la MINUAD s'y conformerait.

Prie également le Secrétaire général de prendre des mesures pour que l'Organisation se conforme aux meilleures pratiques en matière de transparence des marchés publics, notamment en rendant publiques plus d'informations sur l'issue des opérations d'achat, y compris dans le domaine des services de transport aérien, afin d'accroître encore la transparence des opérations d'achat de l'Organisation, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 10).

La MINUAD doit envisager de se doter d'un dispositif public tel que le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies pour annoncer publiquement l'issue des opérations d'achat concernant des marchés importants.

Prend note de l'élaboration d'indicateurs d'impact dans le cadre du Système complet d'évaluation de la performance et, à cet égard, prie le Secrétaire général d'indiquer dans son prochain rapport les résultats obtenus par l'Opération au regard des tâches prescrites et l'impact de l'allocation des ressources sur ces résultats, mesurés à l'aune de ces indicateurs, et d'expliquer comment ceux-ci aideront à déterminer les

Le Conseil de sécurité a demandé à la MINUAD de mettre en œuvre le Système complet d'évaluation de la performance dans sa résolution [2525 \(2020\)](#). La mission a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe du Secrétariat chargée du Système complet d'évaluation de la performance pour développer les modules qui la concernaient. Le rapport spécial présenté au Conseil en novembre 2020 ([S/2020/1115](#)) fait le point sur les progrès réalisés en ce sens.

ressources nécessaires à l'exécution des différentes tâches (par. 11).

Prie le Secrétaire général de fournir dans son prochain rapport un plan de mise en service du nouveau Système complet d'évaluation de la performance, assorti d'une analyse, portant notamment sur les liens qui existent entre le Système, la planification de l'Opération et l'établissement du budget, afin de faciliter l'examen qu'elle consacrera aux ressources demandées pour le Système (par. 12).

Souligne l'importance du dispositif d'application du principe de responsabilité mis en place par le Secrétariat et prie le Secrétaire général de continuer de renforcer la gestion des risques et les contrôles internes pour ce qui est des budgets des opérations de maintien de la paix afin de faciliter l'exécution des mandats et d'améliorer la transparence, et de rendre compte de la question dans son prochain rapport (par. 13).

Note avec une vive préoccupation la menace que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) représente pour la vie, la santé et la sécurité, et souligne qu'il importe d'assurer la sûreté, la sécurité et la santé du personnel de maintien de la paix, de maintenir la continuité de l'exécution des mandats essentiels, dont la protection des civils, de réduire au minimum le risque que les activités de l'Opération contribuent à la propagation du virus et, selon les possibilités, d'aider les autorités nationales, si elles en font la demande et dans le cadre des mandats prévus, à prendre des mesures pour lutter contre la COVID-19, en collaboration avec la coordonnatrice résidente ou le coordonnateur résident et les entités des Nations Unies présentes dans le pays, et prie le Secrétaire général d'indiquer dans son prochain rapport sur l'exécution du budget les mesures qui auront été prises par l'Opération (par. 15 et 16).

L'Opération travaille en étroite collaboration avec l'équipe du Secrétariat chargée du Système complet d'évaluation de la performance pour mettre au point les modules d'évaluation de la performance et de communication de l'information dont elle se servira ; le développement et le déploiement de l'outil ont commencé tardivement à la MINUAD. Le rapport spécial présenté au Conseil de sécurité en novembre 2020 (S/2020/1115) fait le point sur les progrès réalisés en ce sens.

La MINUAD dispose d'un Groupe de la gestion des risques doté d'effectifs suffisants et dirigé par un(e) fonctionnaire de niveau P-4. Le Groupe relève du Directeur de l'appui à la mission et collabore avec le Bureau du Chef de cabinet dans le cadre des activités d'atténuation des risques. Pour ce qui est du dispositif de contrôle interne concernant la budgétisation et l'exécution du budget, la mission, secondée par la Section du contrôle interne du Siège, à New York, a procédé à une analyse et établi une matrice des risques et des mesures de contrôle de ces risques en matière de gestion budgétaire, l'objectif étant que les fonds versés par les États Membres soient utilisés judicieusement. Cette matrice s'inscrit dans le cadre plus large du projet de déclaration relative au contrôle interne que mène l'Organisation.

Face à la pandémie, la MINUAD a promptement réagi et a notamment pris les mesures suivantes :

- a) À la fin mars 2020, la MINUAD avait mis en œuvre un plan d'urgence et d'intervention pour faire face à la pandémie de COVID-19 ainsi qu'un plan de continuité des opérations, en application des directives du Siège ;
- b) La MINUAD a mis sur pied une équipe de gestion des crises et un groupe de travail sur la gestion des crises, présidé par le Chef de cabinet de l'Opération ; ces entités ont été chargées de suivre l'évolution de la situation et de prendre des mesures pratiques pour protéger tout le personnel des Nations Unies au Darfour et se sont réunies quotidiennement ;
- c) La MINUAD a publié des directives, orientations et avis sanitaires sous la forme de lettres d'information sur la pandémie régulièrement envoyées au personnel afin de le tenir informé de la situation en matière de santé et de sécurité et des mesures d'atténuation ;

d) Des modalités de travail exceptionnelles et aménagées ont été mises en place pour permettre au personnel non essentiel de travailler à domicile (si possible) et à d'autres personnes extérieures à la mission de télétravailler ;

e) La MINUAD a pris des mesures de confinement partiel du 3 mai au début du mois d'août 2020 ;

f) La MINUAD a également mis en place un plan de retour progressif au bureau dans le contexte de la COVID-19, l'objectif étant de donner aux responsables de la mission des orientations sur la meilleure façon d'organiser en toute sécurité un retour progressif dans les locaux pour tout le personnel de la mission, dans le respect des directives nationales et internationales existantes.

Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie environnementale pluriannuelle visant à réduire l'empreinte des opérations de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de renforcer les mesures prises pour la mettre en œuvre dans toutes les missions de maintien de la paix, compte tenu des cinq piliers qui y sont énoncés, en fonction des conditions régnant sur le terrain et dans le plein respect des règles et règlements applicables, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport d'ensemble (par. 17).

Le score de performance environnementale de l'Opération est passé de 64 en 2018/19 à 66 en 2019/20 et continue de s'améliorer. Les risques liés à la gestion des eaux usées et des déchets restent modérés. Alors que la demande d'énergie et la consommation d'eau ont légèrement augmenté en 2019/20 en raison du nombre accru de membres du personnel local logés dans les installations de la MINUAD pendant le confinement lié à la COVID-19, la mission continue de mettre en œuvre de solides initiatives d'économie d'énergie et d'eau. En outre, l'Opération poursuit ses efforts pour procéder à la dépollution des sites, planter des arbres et mener à bien d'autres projets et initiatives communautaires liés à l'environnement par l'intermédiaire du mécanisme de liaison avec les États, l'objectif étant de laisser une empreinte positive dans les communautés d'accueil.

Souligne que les activités relatives aux programmes sont importantes pour l'exécution du mandat de l'Opération, y compris sur le plan de la prévention et du règlement des conflits, et que toutes ces activités doivent être directement en rapport avec les mandats de l'Opération (par. 18).

La MINUAD a pour mandat de consolider la paix dans quatre États du Darfour, à savoir le Darfour septentrional, le Darfour méridional, le Darfour oriental et le Darfour occidental. Une analyse conjointe menée dans les zones de retour par le Gouvernement soudanais, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies a permis de recenser les personnes déplacées et les communautés d'accueil et de prévoir des interventions propres à résoudre les conflits intercommunautaires portant sur les ressources et à promouvoir des solutions durables. Les projets de consolidation de la paix ont contribué au renforcement de la cohésion sociale, au développement ou à la réhabilitation des infrastructures, au renforcement des capacités et à la sensibilisation et à la mobilisation du public en faveur des priorités stratégiques de l'Opération.

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que l'Opération ait la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elle rende compte de l'emploi qu'elle en fait, conformément aux directives applicables et compte tenu du contexte dans lequel elle évolue, et de faire figurer dans le prochain projet de budget et dans le rapport sur l'exécution du budget des renseignements détaillés sur les activités de l'Opération relatives aux programmes, notamment sur la façon dont elles ont contribué à l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les activités et les mandats, sur les entités de réalisation et sur la mise en place par l'Opération des contrôles voulus (par. 19).

Se déclare préoccupée par les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles signalées dans les missions de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de continuer d'appliquer la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles concernant l'ensemble du personnel civil, des contingents et des effectifs de police, et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (par. 20).

La MINUAD a mis en place des mécanismes pour s'assurer qu'elle a la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes. Le mécanisme de gouvernance et de contrôle de ces activités a été conçu à partir des directives sur les activités relatives aux programmes qui relèvent du mandat des missions, qui ont été publiées le 1^{er} novembre 2017 et s'appliquent à la planification, à l'examen, à l'approbation et au suivi des projets dans les missions et à la communication de l'information à ce sujet. La mission confirme également que ses activités relatives aux programmes sont conformes à ses priorités et directement liées aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le comité d'examen et d'approbation des projets est un mécanisme d'application du principe de responsabilité ; il vérifie que les activités proposées sont conformes au mandat avant la signature des mémorandums d'accord. De plus, les exigences en matière de contrôle et de communication de l'information sont spécifiées dans les mémorandums d'accord signés avec les partenaires de réalisation ; sont notamment obligatoires les rapports financiers et les rapports sur le fond ainsi que les visites, par les deux parties aux mémorandums, des sites où les activités sont mises en œuvre.

Les mesures prises par l'ensemble des missions, dont la MINUAD, pour donner suite aux demandes formulées au paragraphe 20 seront exposées dans le prochain rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

L'Opération a continué de renforcer les moyens dont elle dispose pour traiter les questions liées à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Elle a mis en œuvre à ce sujet un plan d'action préventive qui s'applique à l'ensemble de son personnel. La mise en œuvre du plan est suivie de près et fait l'objet d'un examen trimestriel par le groupe de travail de haut niveau sur l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Tous les nouveaux membres du personnel, quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent, doivent suivre une formation sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que d'autres formes d'inconduite. L'Opération procède régulièrement à une estimation du risque de faute afin de répertorier les risques et prend de manière proactive toutes les mesures de correction et d'atténuation possibles. De plus, elle a organisé plusieurs activités de sensibilisation auprès des communautés locales, en particulier des personnes

Est consciente des problèmes de sécurité croissants auxquels fait face le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, réaffirme sa volonté d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de l'Opération, notamment celles du personnel en tenue, et prie le Secrétaire général de renforcer encore les mesures prises à cet égard et de lui faire rapport sur la question dans le prochain projet de budget de l'Opération (par. 21).

Réaffirme les dispositions de la section XVIII de sa résolution 61/276, considère toujours que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats de l'Opération, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets de ce type dans le respect du principe de responsabilité et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 22).

Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte

déplacées, des jeunes et des bénévoles, afin de leur faire connaître la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et de leur présenter son mécanisme communautaire d'enregistrement des plaintes.

La MINUAD a également signé un accord-cadre conjoint avec 52 entités (organismes, fonds et programmes des Nations Unies, organisations non gouvernementales, partenaires humanitaires et partenaires de développement) afin de conjuguer les efforts de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et d'apporter un soutien adapté aux victimes de tels actes.

La MINUAD a pris des mesures plus strictes pour assurer la sûreté et la sécurité de son personnel de maintien de la paix. Les évaluations des menaces pesant sur le personnel et les installations des Nations Unies sont désormais révisées tous les mois ; la décision d'escorter ou non les patrouilles et les agents humanitaires est prise en fonction de la probabilité et de l'incidence des menaces recensées dans chaque zone géographique où la mission opère ; les plans de circonstance des contingents et des unités de police constituées sont désormais mis à jour chaque mois en fonction des menaces recensées lors des évaluations menées dans leurs zones d'opérations respectives ; tous les camps de la MINUAD sont dotés de plans de défense prévoyant une structure centralisée de commandement et de contrôle qui sont mis à jour régulièrement par les contingents et donnent lieu à des exercices lorsque les conditions de sécurité le justifient. De plus, dans le cadre de leur formation initiale, tous les nouveaux membres du personnel de la mission ont l'obligation de suivre la formation intitulée « Sécurité et sûreté en mission » pour en savoir plus sur les mesures à prendre pour assurer leur sécurité personnelle sur le terrain.

L'Opération est consciente du rôle que les projets à effet rapide ont joué au fil des ans mais elle a décidé d'y mettre un terme pendant l'exercice 2017/18 pour adopter une démarche plus globale, axée principalement sur les projets de stabilisation des communautés.

Au cours des neuf derniers cycles budgétaires, l'Opération a transformé 181 postes d'administrateur(trice), d'agent(e) du Service mobile et de Volontaire des Nations Unies soumis à recrutement international en postes soumis à

étant tenu du mandat et des besoins de l'Opération (par. 23).

Redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement (par. 24).

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement et décide de ne pas supprimer, pendant l'exercice budgétaire en cours, les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus (par. 25).

Prie également le Secrétaire général de passer en revue les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (par. 26).

Prie en outre le Secrétaire général de procéder à une évaluation comparative des services fournis par les différentes entités qui s'occupent d'activités de lutte antimines et d'en présenter les résultats dans son prochain rapport (par. 27).

Est consciente du rôle majeur joué par les acteurs régionaux et sous-régionaux dans les opérations de maintien de la paix et, à cet égard, encourage le Secrétaire général à approfondir les partenariats, la coopération et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et ces acteurs conformément aux mandats définis et à faire figurer dans ses prochains rapports des

recrutement national, dans le cadre d'un effort visant à rééquilibrer les ratios d'effectifs et à faire des économies. Sachant que ses effectifs devraient être réduits en prévision de sa clôture, elle n'a toutefois plus l'intention de procéder à de telles transformations.

Le nombre actuel de postes vacants dans la composante civile est conforme aux taux de vacance approuvés et pris en compte dans le budget.

Les postes vacants ont été pourvus rapidement pendant l'exercice 2020/21. L'Opération a respecté les taux de vacance approuvés et laissé vacants certains postes dans l'attente de la résolution du Conseil de sécurité sur l'avenir de la MINUAD.

L'Opération recommande que deux postes d'agent(e) de sécurité qui, en novembre 2020, auront été vacants depuis deux ans soient conservés dans l'attente de la résolution du Conseil de sécurité sur l'avenir de la MINUAD.

L'Opération a procédé à une évaluation comparative des services fournis par les différentes entités qui s'occupent d'activités de lutte antimines à la MINUAD. Au nombre des activités de lutte antimines menées à l'appui du mandat de l'Opération, on peut citer l'évaluation des risques d'explosion, le déminage et la neutralisation des explosifs et munitions, la sensibilisation aux risques liés aux explosifs et munitions, l'aide aux victimes, l'évaluation et la gestion des stocks d'armes et de munitions, la neutralisation des munitions et le renforcement des capacités nationales. Il a été déterminé lors de cette évaluation que la MINUAD ne comptait que sur l'UNOPS, le partenaire d'exécution du Service de la lutte antimines, pour la dépollution de zones et la neutralisation des explosifs et munitions. L'UNOPS est également chargé du renforcement des capacités nationales, en collaboration avec la police des Nations Unies. Dans le contexte de la MINUAD et après évaluation des moyens en personnel en tenue de celle-ci, il a été démontré que l'UNOPS présentait un avantage comparatif en termes de capacités internes.

La coopération avec les acteurs régionaux et sous-régionaux joue un rôle important dans l'élaboration de stratégies communes de prévention et de règlement des conflits. À cette fin, la MINUAD travaille régulièrement avec l'Union africaine pour appuyer le processus de paix au Darfour en dialoguant avec les parties.

informations sur l'approfondissement de ces relations (par. 28).

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Observations et recommandations sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général

(A/70/742)

Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix (par. 31).

Le Comité note avec regret qu'il n'est pas toujours rendu compte dans les projets de budget des missions pour 2016/17 du fait qu'il faut déterminer s'il convient de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix. À cet égard, il réaffirme également qu'il importe de veiller à ce que les mesures qui sont jugées les plus efficaces, notamment celles qui portent sur l'élimination, l'enlèvement et le recyclage des biens et matériaux des missions, continuent d'être appliquées en priorité et intensifiées (voir A/68/782, par. 120). Le Comité attend avec intérêt la version actualisée des politiques de gestion de l'environnement et de gestion des déchets et ne doute pas qu'il sera rendu compte de l'effet de ces politiques dans les missions dans le prochain rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, de même que de l'état d'avancement de l'exécution du projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques et de la poursuite des mesures prises pour promouvoir des technologies exploitant des sources d'énergie renouvelables dans les opérations de maintien de la paix (par. 94).

L'Opération n'a recours aux transferts entre les catégories et les rubriques budgétaires qu'en cas de nécessité et réduit leur fréquence au minimum.

L'Opération recommande de conserver deux postes d'agent(e) de sécurité qui auront été vacants pendant deux ans en novembre 2020, en attendant que le Conseil de sécurité se prononce sur l'avenir de la MINUAD.

L'Opération continue de prendre des mesures visant à réduire son empreinte écologique et a ainsi confié à des entreprises spécialisées le soin d'éliminer 266 510 kg de déchets d'équipements électriques et électroniques et 8 048 kg d'équipements de protection balistique et d'autres matières dangereuses ; elle a également éliminé des déchets médicaux et des filtres équipant les véhicules et les groupes électrogènes et incinéré des matelas usagés ; elle mène également des activités de dépollution de l'environnement dans divers sites. À titre exceptionnel, l'Opération n'a pas eu à se doter d'un plan de gestion des déchets puisqu'il est prévu qu'elle se retire et passe à la phase de liquidation. Entre mars 2018 et mars 2020, elle a facilité quatre visites effectuées par des équipes d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques, qui ont porté sur les stratégies et les méthodes d'élimination dans des conditions de sécurité des matières et des produits chimiques dangereux, des déchets non dangereux et des installations d'élimination, ainsi que sur la remise en état des champs de tir et des sites contaminés par les carburants et lubrifiants. Elle a également fait appel aux équipes à distance pour diverses questions liées à la mise en œuvre de la stratégie environnementale du Département de l'appui opérationnel et la suite à

Vu l'ampleur des ressources allouées aux opérations aériennes dans les opérations de maintien de la paix et compte tenu des constatations d'audit susvisées et des observations et recommandations formulées aux paragraphes 119 à 138 ci-après, le Comité consultatif réaffirme que l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales de ces opérations, voire de faire des économies notables dans les budgets des années à venir (par. 116).

Le Comité consultatif souligne que l'analyse de l'utilisation des moyens aériens devrait être achevée sans plus tarder et que les conclusions et les incidences devraient en être présentées dans le prochain rapport d'ensemble. Selon lui, il est nécessaire d'harmoniser les méthodes d'évaluation de l'utilisation des moyens aériens pour que l'on puisse faire des comparaisons valables dans le temps et envisager un examen de la composition de la flotte aérienne reposant sur des données claires et vérifiables (par. 122).

donner aux politiques de gestion des déchets du Département.

L'Opération continue de prendre des mesures de réduction des coûts et notamment d'ajuster en continu son programme de vol dans les secteurs afin d'améliorer l'efficacité des opérations aériennes dans la zone de mission, y compris pour ce qui est des coûts. Elle optimise et restructure en permanence sa flotte aérienne au gré du retrait des effectifs et des moyens et de la fermeture des secteurs et des bases d'opérations : elle a ainsi retranché deux hélicoptères pendant l'exercice 2015/16 (réduction des coûts de 5,8 millions de dollars), deux hélicoptères pendant l'exercice 2016/17 (réduction des coûts de 5,3 millions de dollars) et trois avions pendant l'exercice 2017/18 (réduction des coûts de 9,6 millions de dollars). Elle a également obtenu des gains d'efficience d'un montant total de 10,5 millions de dollars liés aux frais de location des appareils, en optimisant la structure de la flotte aérienne et en retranchant un avion et quatre hélicoptères civils pendant l'exercice 2018/19. Elle a pris ces mesures afin de contribuer et de se conformer à l'initiative du Secrétaire général sur la réduction des coûts dont l'objectif est d'améliorer l'efficacité des opérations aériennes des missions de maintien de la paix, notamment sur le plan des coûts. Pendant l'exercice 2019/20, la MINUAD s'est de nouveau penchée sur l'utilisation qu'elle faisait de ses appareils et a recommandé une nouvelle réduction de sa flotte. La lettre d'attribution portant sur la mise à la disposition de l'Opération d'hélicoptères militaires utilitaires par le Gouvernement chinois a été annulée, ce qui a donné lieu à des économies de 6,6 millions de dollars en frais de location et de carburant.

L'Opération a pris des mesures pour donner suite aux recommandations des organes directeurs et aux directives du Siège (Service des transports aériens), dans lesquelles elle avait été priée de procéder à une analyse quadriennale de l'utilisation de ses moyens aériens. Elle a publié des consignes pour que cette analyse soit faite avant que les budgets ne soient établis, de manière à garantir l'optimisation de la flotte moyennant l'augmentation du nombre de vols, la réduction du nombre d'appareils, l'ajout d'équipages et le recours à des contrats qui sont activés en cas de besoin.

Les projets de budget concernant les ressources nécessaires aux opérations aériennes sont établis à l'issue d'une analyse détaillée de l'utilisation des moyens, dans laquelle il est tenu compte des dépenses estimées par rapport aux dépenses effectives, du

Le Comité consultatif rappelle qu'il faut améliorer la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones aériens (par. 138).

Le Comité souligne qu'il faut que la planification et la budgétisation soient réalistes et que le contrôle et le suivi des projets soient renforcés, notamment le contrôle effectué par les services compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, en particulier des projets échelonnés sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement indiqués dans le projet de budget (par. 157).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules hybrides (par. 160).

nombre d'heures pendant lesquelles on estime que les appareils seront utilisés par rapport au nombre d'heures effectivement utilisées, de la capacité passagers estimée par rapport au nombre de passagers effectivement transportés et de la capacité fret estimée par rapport à la capacité effectivement utilisée.

Une mesure de résultat a été mise au point pour l'utilisation des moyens aériens dans les opérations de maintien de la paix : il s'agit du pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (à l'exclusion de celles consacrées aux opérations de recherche et de sauvetage et aux évacuations sanitaires secondaires et primaires), par rapport à l'objectif de ≥ 90 %. Elle sert à déterminer si les missions ont bien cerné le nombre d'heures de vol dont elles avaient besoin et si elles les ont utilisées. Comme il n'est pas possible de prévoir de manière fiable le nombre de vols servant aux évacuations sanitaires et aux opérations de recherche et de sauvetage, il n'en est pas tenu compte.

Au cours de l'exercice 2019/20, la MINUAD a utilisé 76 % des heures de vol qui avaient été prévues pour les avions civils et 33 % pour les hélicoptères militaires. Ce résultat tient au fait que le Gouvernement soudanais a imposé la suspension des opérations aériennes régulières dans tous les secteurs du fait de la pandémie. Les moyens aériens militaires ont servi au soutien des opérations logistiques, puisque la force de maintien de la paix n'avait pas prévu d'opérations militaires.

À ce jour, la MINUAD n'a déployé aucun système de drone aérien et aucune dépense n'est prévue à ce titre dans les projets de budget pour 2019/20 et 2020/21.

L'Opération continue de veiller à ce que la planification et la budgétisation soient réalistes en déterminant les projets prioritaires pour son mandat et en tirant parti de sa connaissance du marché local et de l'expérience acquise dans le cadre d'autres projets pour fonder ses estimations. Elle ne mène ni ne prévoit de mener des projets pluriannuels ou des projets d'un montant supérieur à 1 million de dollars pendant l'exercice 2020/21.

L'Opération n'a pas l'intention d'acquérir de véhicules légers pendant l'exercice 2020/21. Elle a commencé à transférer les véhicules excédentaires, dont des véhicules légers de transport de passagers, à d'autres missions de maintien de la paix, notamment à la

Le Comité consultatif appuie les efforts déployés pour améliorer les normes et capacités médicales sur le terrain et est convaincu qu'ils contribueront à corriger les lacunes relevées par le Comité des commissaires aux comptes. Il entend garder cette question à l'étude lorsqu'il examinera les futurs rapports d'ensemble et les projets de budget des missions (par. 167).

FISNUA, la MINUSCA et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, à des entités des Nations Unies financées au moyen du budget ordinaire et aux membres des équipes de pays des Nations Unies. Elle prévoit de transférer des véhicules légers de transport de passagers excédentaires à la MINUATS au cours de l'exercice 2020/21.

Les aires de poser d'hélicoptère de la MINUAD sont équipées de moyens qui permettent de procéder à des vols de nuit aux fins d'évacuations sanitaires primaires et secondaires ; les évacuations peuvent se faire dans des conditions météorologiques de vol à vue. L'Opération constate qu'il est difficile d'obtenir les autorisations de vols auprès des autorités la nuit, encore que la situation se soit nettement améliorée au cours de l'exercice 2019/20.

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

(A/73/755/Add.10)

Le Comité réaffirme que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget diffèrent des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (par. 17).

Le projet de budget de l'Opération pour 2020/21 est fondé sur les taux de vacance disponibles au 30 septembre 2020.

Le Comité consultatif rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le fait que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion étaient peu appliquées, et réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard (voir aussi A/73/779, par. 16). De plus, il considère qu'au vu du montant des dépenses récentes et de la réduction actuelle des effectifs de la MINUAD, le montant des ressources demandé au titre des voyages n'est peut-être pas pleinement justifié (par. 19).

La MINUAD rappelle qu'elle applique les directives dans la mesure du possible et que tous les membres du personnel ont pour consigne d'envoyer leur demande au moins 21 jours avant la date prévue pour le départ. Elle note qu'il arrive que le voyage soit décidé dans l'urgence : en pareil cas, il faut que la demande de dérogation aux directives soit justifiée. Elle continuera de veiller à ce que les directives soient appliquées pour tous les voyages.

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

(A/74/592)

Demande ou recommandation

Le Comité consultatif souligne qu'il importe de respecter les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets, comme l'a demandé l'Assemblée générale au paragraphe 31 de sa résolution 70/286. Il est également d'avis que l'Opération devrait appliquer les enseignements tirés des activités de dépollution qui ont été menées par les opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé et compte que des informations actualisées seront communiquées à l'Assemblée au moment de l'examen du présent rapport (par. 22).

Mesures prises

Conformément aux politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets, l'Opération a construit une déchetterie à la base de soutien logistique d'El-Fasher et commencé à moderniser la décharge du quartier général à Zalingei ; elle a installé et mis en service deux incinérateurs à usage général de grande capacité pour l'élimination des déchets dangereux et non dangereux, installé 15 broyeurs d'ampoules qui sont équipés de filtres servant à piéger les vapeurs de mercure, permettant ainsi d'éliminer en toute sécurité les tubes et ampoules fluorescents, et a confié à des entreprises spécialisées le soin d'enlever, de détruire, de recycler et d'éliminer les matières dangereuses et non dangereuses.

L'Opération travaille avec la Section de l'environnement du Département de l'appui opérationnel, le Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et l'équipe d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques sur les questions environnementales liées à son retrait et aux activités de liquidation : elle a ainsi tenu des discussions sur le plan de dépollution avant la fermeture des sites, examiné les recommandations formulées dans les plans d'action correctifs propres à tel ou tel site qui accompagnent les rapports d'évaluation environnementale avant la fermeture, et pris connaissance des bonnes pratiques des opérations dont le mandat est terminé et des enseignements tirés de leur expérience en ce qui concerne la gestion des déchets et les initiatives de gestion des risques environnementaux.

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

(A/74/746)

Demande ou recommandation

Le Comité consultatif prend note des efforts consentis pour consigner les enseignements à retenir et les meilleures pratiques de la MINUAD et encourage celle-ci à prendre en considération les enseignements tirés d'autres opérations sur le terrain en ce qui concerne les activités de retrait et de fermeture. Il espère que des informations détaillées sur les enseignements tirés de l'exécution du mandat de la

Mesures prises

La MINUAD confirme qu'elle s'est inspirée des meilleures pratiques et des enseignements tirés des études auxquelles elle a participé, mais aussi des activités de retrait et de fermeture menées par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la Mission des Nations Unies au Libéria.

MINUAD et de la réduction de ses effectifs figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général sur l'Opération (par. 24).

Le Comité consultatif estime que la détermination et l'exploitation des enseignements retenus et des meilleures pratiques tirées de la clôture des opérations sur le terrain constituent une activité essentielle de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a réaffirmé que le recours aux consultants pour ces activités devait être limité au strict minimum et qu'il ne fallait faire appel à leurs services qu'en cas de nécessité, et souligné que l'Organisation devait mobiliser ses propres compétences internes pour les activités de base et les fonctions récurrentes devant être assurées sur une longue durée (résolutions 70/247, par. 45, et 71/263, par. 34 de l'Assemblée) (par. 25).

Le Comité consultatif rappelle que des éclaircissements supplémentaires sont nécessaires en ce qui concerne la délimitation et le suivi des différentes activités relatives au programme menées au Darfour et que le montant des ressources demandées doit être plus réaliste. Il compte que des informations actualisées seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et que des renseignements actualisés figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général sur la MINUAD (voir A/74/592, par. 21) (par. 39).

Le Comité consultatif réaffirme qu'il faut mener des activités de renforcement des capacités à l'intention du personnel recruté sur le plan national dans le cadre de la réduction des effectifs et demande que des informations détaillées soient communiquées à ce sujet

La MINUAD confirme que le recours à des consultants est réduit au minimum et limité à des cas où le savoir-faire voulu n'est pas disponible en interne. En ce qui concerne le projet de budget pour 2020/21, le consultant recruté sur le plan international aide l'Opération à mettre au point des outils de suivi pour les équipes chargées de la liaison avec les États, tandis que les consultants recrutés sur le plan national la font bénéficier de précieuses connaissances sur les activités et l'évolution politiques au niveau local, l'aidant ainsi à comprendre les problèmes qui se font jour sur le terrain et à améliorer les moyens d'alerte et de réaction rapides, ainsi qu'à faciliter la coordination avec le Gouvernement soudanais par l'intermédiaire du Comité 5+8 (5 représentants de l'Organisation et 8 représentants du Gouvernement) sur la question de la mise en œuvre des mesures concertées relatives au programme de consolidation de la paix au Darfour. L'Opération a également besoin de services techniques pour aider le Ministère du travail et du développement social à intégrer les questions de genre dans les structures, les programmes et les activités de gouvernance, à mettre en place un mécanisme de communication de l'information entre les services s'occupant des femmes et de la famille et le service chargé de la lutte contre la violence fondée sur le genre et à nouer des partenariats avec les associations de femmes au Darfour.

La MINUAD continuera de s'acquitter de son mandat en menant des activités de surveillance et des enquêtes, en rendant compte de ses constatations, en menant des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités dans le domaine de la protection des droits humains de façon à combler le vide que créera sa fermeture et qui pourrait se solder par l'absence de mécanismes de protection et de suivi constants et robustes. Compte tenu de la pandémie, qui a perturbé la plupart des activités relatives au programme, elle a établi une distinction entre les activités dont on peut s'attendre à ce qu'elles soient exécutées avant sa fermeture et celles qui seront transférées à l'équipe de pays des Nations Unies et à la MINUATS.

La MINUAD place le renforcement des capacités au centre de l'action qu'elle mène pour que le personnel recruté sur le plan national soit en mesure de trouver du travail ailleurs, y compris dans le secteur privé, une fois que son mandat sera terminé. Dans la pratique, elle a pris les mesures suivantes :

dans le prochain projet de budget (voir aussi [A/74/592](#), par. 14, et [A/73/755/Add.10](#), par. 26) (par. 40).

a) elle a organisé trois salons consacrés à la création de microentreprises entre le 1^{er} décembre 2019 et mars 2020, le premier à El-Fasher les 10 et 11 décembre 2019, le deuxième à Zalingei les 16 et 17 février 2020 et le troisième à Khartoum les 25 et 26 février. Les participants ont découvert des pistes de reconversion à la faveur de discussions approfondies tenues avec des représentants du secteur bancaire, de l'agrobusiness, d'entreprises d'import-export et du secteur agricole en général, notamment l'élevage des petits et des gros ruminants et le secteur de la tannerie et de la pelleterie. Les membres du personnel recrutés sur le plan national ont découvert le savoir-faire dont les créateurs d'entreprise avaient besoin et renforcé et étoffé ainsi leurs capacités. Ils ont également amélioré leurs stratégies d'adaptation et sont mieux armés sur le plan émotionnel pour faire face à la réduction des effectifs et à la fermeture de l'Opération et réussir leur reconversion. Ces salons ont été l'occasion de faire découvrir d'autres métiers et des modes d'investissement et de financement au personnel recruté sur le plan national ;

b) deux ateliers de 5 jours sur les parcours professionnels et la reconversion ont également été organisés à Khartoum, Zalingei et El-Fasher à la mi-mars 2020 pour mieux armer le personnel sur le plan émotionnel ;

c) d'autres programmes portant sur l'évolution professionnelle et les compétences générales ont été mis en place pour le personnel recruté sur le plan national pour l'aider à acquérir des connaissances, des aptitudes et un savoir-faire qui lui servira à trouver du travail dans le secteur privé. Les activités ainsi menées étaient les suivantes :

i) formation et conseils sur l'établissement des notices personnelles, les formalités de candidature dans Inspira, les techniques d'entretien axées sur les compétences et le développement de l'esprit d'entreprise, acquisition de connaissances informatiques essentielles, obtention du Passeport de compétences informatiques international et cours d'administration ;

ii) formation portant sur la définition de projets, l'élaboration de propositions de projet, les études de faisabilité et la gestion de projets ;

d) encadrement des membres du personnel recrutés sur le plan national, y compris pour ce qui est de l'élargissement de leur réseau relationnel, visant à les aider à trouver des voies de reconversion ;

e) pendant la pandémie, des séances de formation à l'entrée en fonctions ont été organisées au moyen de Microsoft Teams pour les policiers hors unités constituées, les membres du personnel civil recrutés sur le plan international et sur le plan national, les officiers de liaison et les officiers d'état-major. Une formation aux formalités de candidature et à l'établissement des notices personnelles dans Inspira a été organisée à l'intention des membres du personnel civil recrutés sur les plans international et national. Des séances d'information sur la COVID-19 ont également été organisées par l'intermédiaire de Microsoft Teams.

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

(A/74/833)

Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général continuera de revoir et de mettre à jour le guide sur la clôture des entités sur le terrain s'adressant aux hauts responsables, de façon à y faire figurer les meilleures pratiques et les enseignements portant sur l'élimination des déchets résultant de la liquidation de l'Opération, et sur le passage de relais à une présence non militaire et la coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies pour la planification, le financement et la mise en œuvre des activités relatives aux programmes (par. 23).

La MINUAD a examiné les documents de clôture de différentes missions et les orientations données par le Siège et d'autres entités en ce qui concerne les préparatifs de fermeture ; elle tiendra compte des informations actualisées qui seront portées à sa connaissance et tirera les enseignements des activités qu'elle mènera dans le cadre de sa fermeture. Elle continue de collaborer avec des opérations des Nations Unies, dont la MINUATS, et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies pour qu'ils puissent utiliser son matériel, s'il y a lieu.

C. Comité des commissaires aux comptes

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

[A/74/5 (Vol. II)]

Le Comité recommande que le Siège et les missions procèdent à un examen complet des droits d'accès à Umoja qui ont été accordés afin de vérifier qu'ils sont en adéquation avec les dispositions les plus récentes énoncées dans le guide des droits d'accès à Umoja et le manuel de l'agent de liaison pour les questions de sécurité, la liste du personnel en activité et les pouvoirs délégués (par. 216).

La MINUAD se sert systématiquement de la version la plus récente du manuel.

Elle a pris les mesures suivantes :

- a) elle procède à un examen périodique des droits d'accès à Umoja accordés à ses membres pour vérifier que les directives sont respectées ;
- b) dans le cadre des formalités de départ, elle supprime les droits d'accès lorsque des utilisateurs quittent ses rangs ou sont affectés à une autre mission ou à une autre entité des Nations Unies ;

c) elle veille à la séparation des tâches. Les agents de liaison pour les questions de sécurité se servent périodiquement d'un rapport établi automatiquement pour déceler les problèmes de séparation des tâches et prendre des mesures s'il y a lieu ;

d) elle veille à faire concorder les droits d'accès avec les fonctions exercées par les membres du personnel. Conformément aux instructions du Directeur de l'appui à la mission, les chefs de section préviennent la Section des technologies des changements intervenant dans les fonctions exercées par les membres de leur personnel, et les agents de liaison pour les questions de sécurité prennent les mesures voulues pour faire concorder les droits d'accès avec les nouvelles fonctions ;

e) elle veille à ce qu'il n'y ait pas de problème avec la délégation de pouvoirs. Les agents de liaison pour les questions de sécurité vérifient la concordance entre les droits d'accès et les pouvoirs qui sont délégués, au moyen d'un rapport établi automatiquement, et prennent des mesures correctives s'il y a lieu.

Le Comité recommande que l'Administration élabore, en collaboration avec les missions de maintien de la paix et le Centre de services régional d'Entebbe, une stratégie commune de tenue des dossiers du personnel recruté sur le plan international et sur le plan national, de sorte que des instructions et des orientations claires soient données, que les documents soient disponibles et contrôlés, que l'exhaustivité en soit vérifiée et, dans l'idéal, que toutes les parties prenantes puissent y accéder au moyen d'un système électronique de gestion des dossiers (par. 261).

L'Organisation ne dispose pas encore des moyens dont elle a besoin pour numériser les dossiers sur papier.

D. Bureau des services de contrôle interne

Opérations de paix

[A/74/305 (Part II)]

La MINUAD devait élaborer, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, une stratégie et un plan d'action relatifs aux questions de genre visant à garantir que les travaux d'intégration des questions de genre engagés au Darfour puissent se poursuivre après sa fermeture (par. 21).

La MINUAD a établi une stratégie de ce type à l'intention de la mission qui lui succédera de façon à garantir que les travaux d'intégration des questions de genre engagés au Darfour puissent se poursuivre après sa fermeture. Des discussions sont en cours avec l'équipe de pays des Nations Unies sur l'intensification des activités qui lui ont déjà été transférées et qui vont

Néanmoins, les missions devaient renforcer la mise en œuvre de leurs plans d'action environnementaux, notamment en développant davantage les programmes de conservation et de gestion des ressources en eau et en améliorant la gestion des eaux usées et les infrastructures connexes. La MINUAD, qui avait amorcé sa phase de retrait, n'avait pas modifié sa stratégie environnementale pour hiérarchiser ses activités en conséquence (par. 28).

dans le sens de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.

Depuis décembre 2017, l'Opération surveille de près les eaux souterraines dans ses états-majors de secteur au moyen d'instruments automatisés et manuels. Elle continue d'entretenir les infrastructures centralisées de traitement des eaux usées : elle a remplacé les blocs sanitaires défectueux par des blocs à faible consommation d'eau et d'énergie, installé des capteurs permettant de déceler les fuites d'eau, établi un calendrier d'approvisionnement en eau dans les camps et réutilisé les eaux usées traitées pour arroser les arbres et coucher la poussière.

L'Opération a promulgué sa stratégie de dépollution des sites et de certification de la conformité environnementale afin d'organiser au mieux les activités à mener du fait du retrait de son personnel et de la liquidation de ses biens.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes ;
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe ;
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau ;
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées ;
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission ;
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale ;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

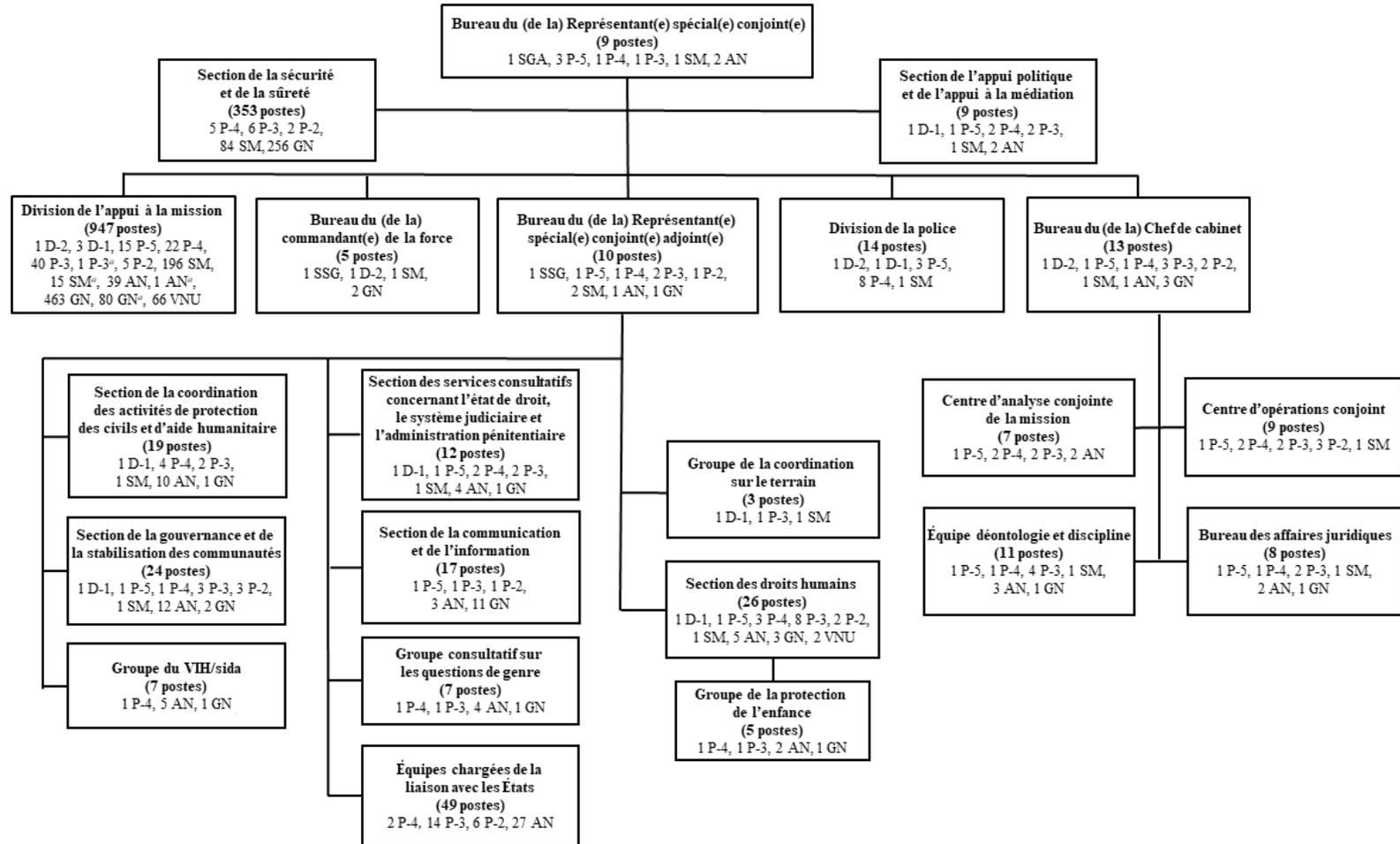
- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat ;

- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation ;
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation ;
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Services organiques et administratifs : vue d'ensemble (1 564 postes)

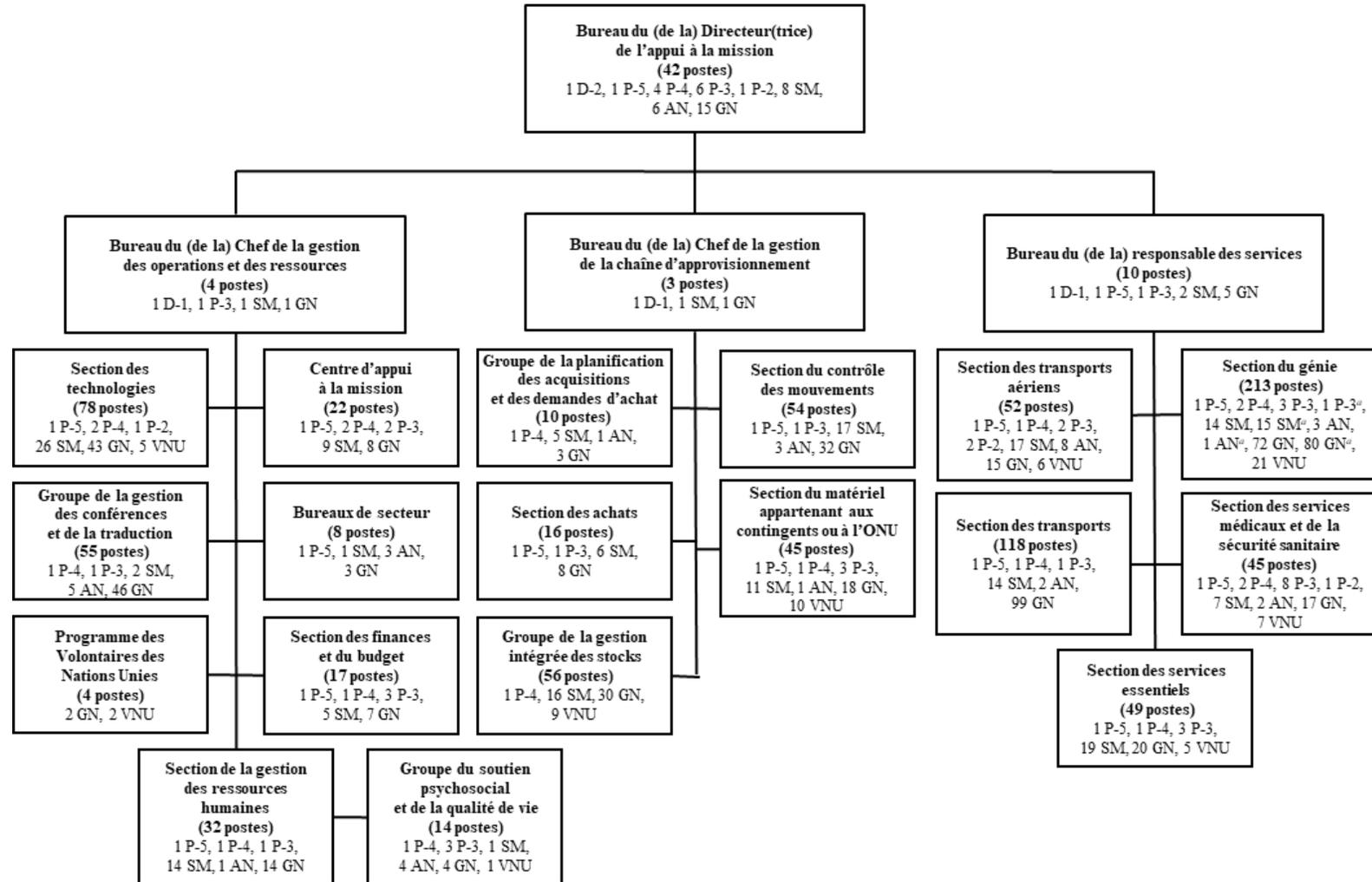


Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

B. Appui à la mission

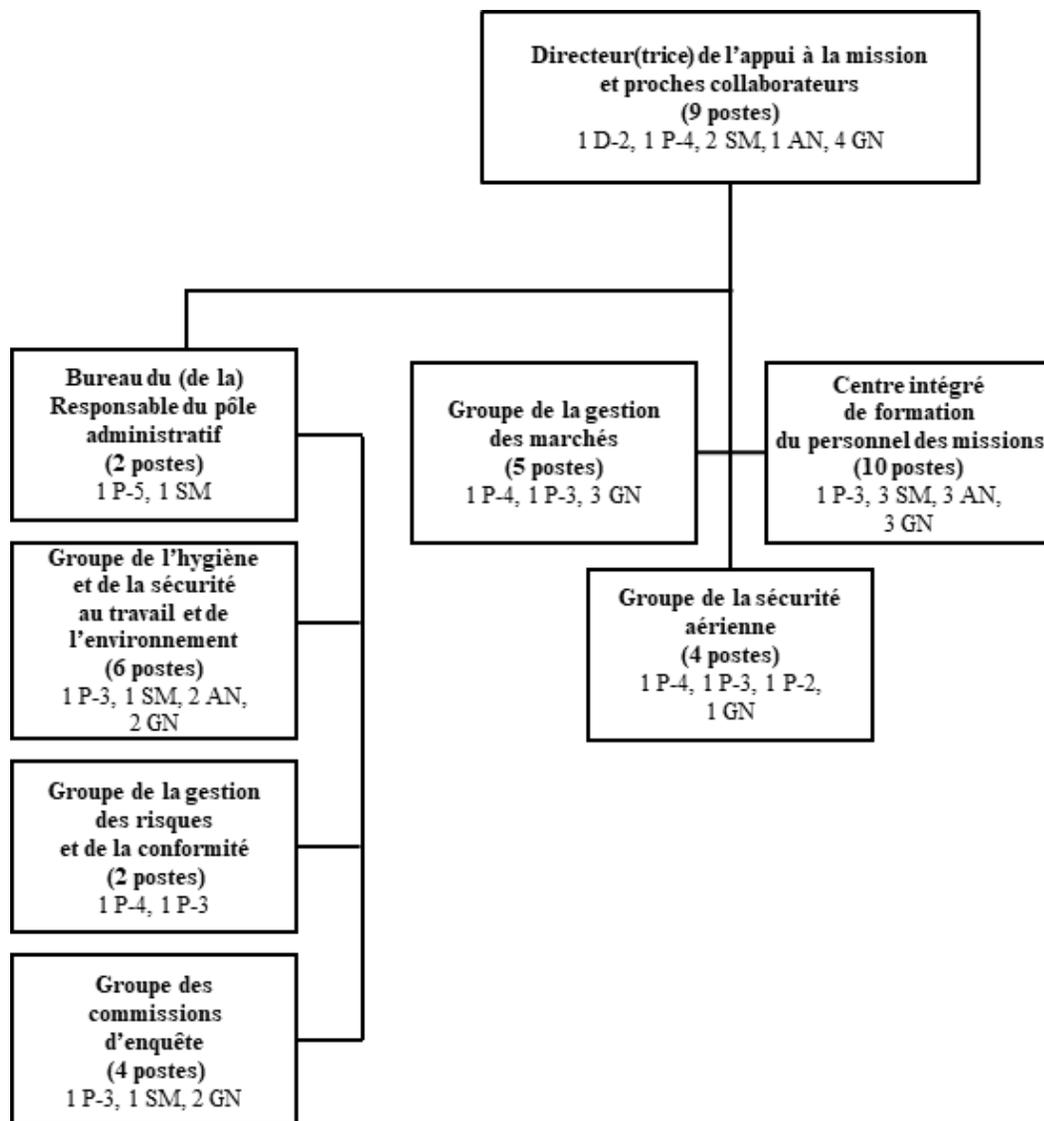
1. Division de l'appui à la mission : vue d'ensemble (947 postes)



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

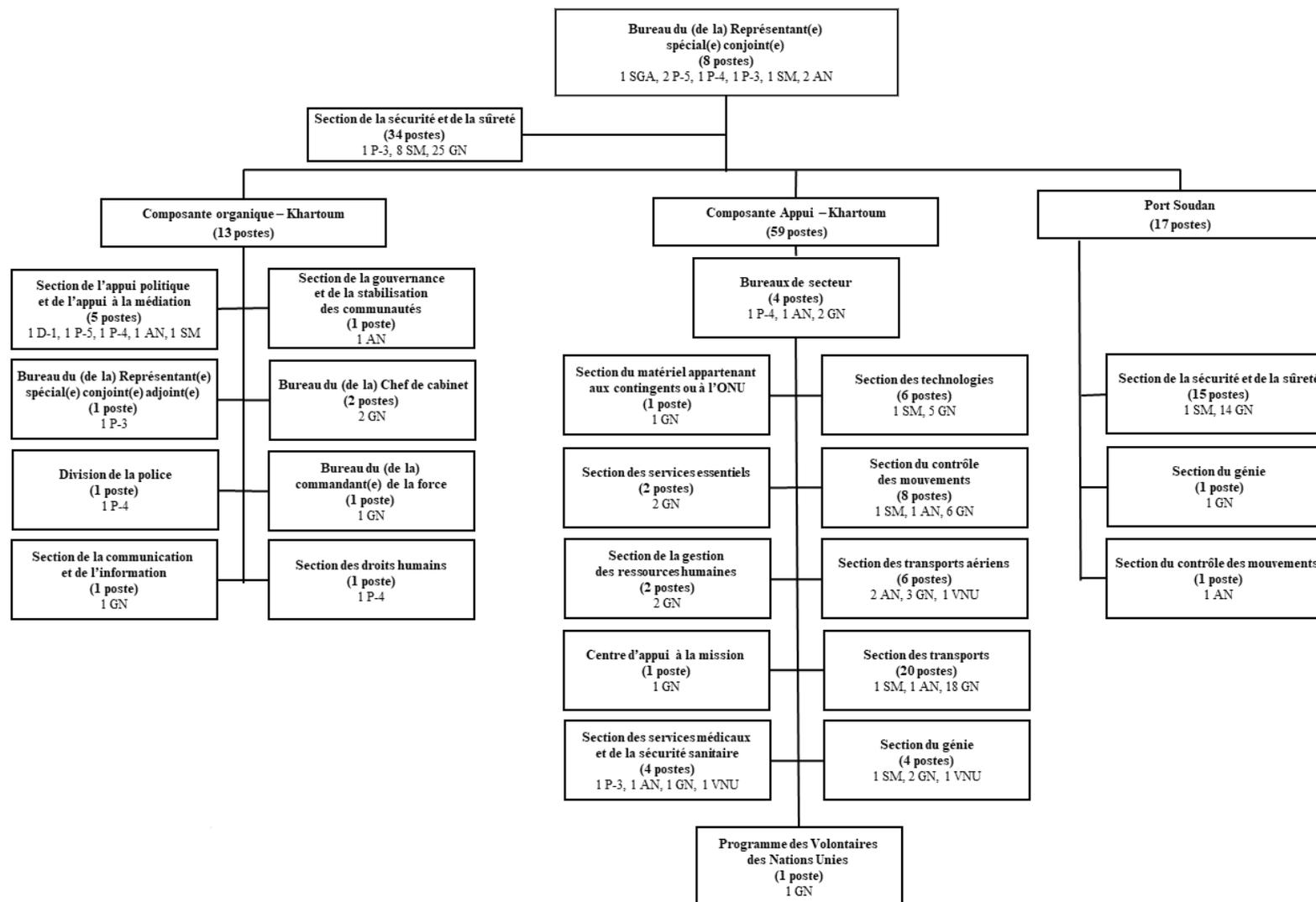
2. Bureau du (de la) Directeur(trice) de la Division de l'appui à la mission : vue d'ensemble (42 postes)



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile.

C. Services organiques et administratifs à l'extérieur du Darfour (131 postes)

(Khartoum : 114 postes ; Port Soudan : 17 postes)



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

